BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Monsieur Y. Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- **Projet de loi portant habilitation du gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers, dossier n°125 ;**

- **Projet de loi portant organisation, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso, dossier n°124.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le vendredi 20 décembre 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Y. Fayçal Harold THIOMBIANO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Deuxième et Troisième Secrétaires parlementaires qui assuraient les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget,
- et monsieur Pingdwendé Gilbert, Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, porte-parole du gouvernement.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

-Il est 09 heures 18 minutes-

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, nous vous souhaitons la bienvenue avec vos collaborateurs.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à nos visiteurs du jour, il s'agit des membres de l'Association Yam Wekre pour la santé ; ils sont là ? Ils viennent de Saaba. C'est bien cela ? Et les étudiants de la filière droit de l'Université Aube Nouvelle Ouaga. Soyez les bienvenues.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Bonjour chères toutes et chers tous.

Chers collègues, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Excellence monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des honorables députés, nous avons :

- **11 députés absents excusés,**
- **00 absent non excusé,**
- **11 procurations,**
- **60 députés présents,**
- **71 votants.**

Très agréable plénière à toutes et à tous, merci.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents, réunie les jeudis 12 et 19 décembre 2024 a établi pour notre session permanente un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement : « *Au début de la séance suivant la réunion de la conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de*

cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué. ».

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations. Le gouvernement a-t-il des observations ?

M. Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Ministre de la Communication, de la Culture,
des Arts et du Tourisme, porte-parole du gouvernement

Merci monsieur le Président.

A ce stade, le gouvernement n'a pas d'observation.

Merci.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des Commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? ***(RAS)***

Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes maximums. ***(RAS)***

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté. Il en est ainsi décidé. ***(Coup du maillet)***

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 29 novembre 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Enfin, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières des vendredi 8 et mardi 12 novembre 2024.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition.

En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer l'intitulé des deux projets de loi.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des deux projets de loi. Il s'agit du :

1) Projet de loi portant habilitation du gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers, objet du dossier n°125.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°125 pour le fond.

La Commission des affaires étrangères de la défense, et de la sécurité (CAEDS), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), sont affectataires du dossier n°125 ;

2) Projet de loi portant organisation, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso, objet du dossier n°124.

La Commission du développement durable (CDD) est affectataire du dossier n°124 pour le fond.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), sont saisies pour avis.

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°125.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget

Non, Excellence, nous n'avons pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du Règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi objet du dossier n°125 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire, le texte issu de la Commission des finances et du budget.

Je donne la parole au président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Némata Brigitte ZOUNGRANA à présenter à la plénière, le rapport de synthèse de la Commission des finances et du budget.

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier 125

Merci monsieur le Président pour la parole donnée.

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition (ALT) ;

Madame et monsieur les Ministres ;

Chers collègues ;

Tout protocole respecté, bonjour.

Burkina Faso, La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVe République, Troisième législature de transition,
Session permanente, Assemblée législative de transition
Commission des finances et du budget (COMFIB)
Rapport N°2024-043/ALT/COMFIB

Dossier N°125 : relatif au Projet de loi portant habilitation du gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par la députée Nemata Brigitte ZOUNGRANA, rapporteur.

(Elle donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou, le 14 décembre 2024

Le Président, Moussa NOMBO,
Le Rapporteur, Némata Brigitte ZOUNGRANA,

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le Rapporteur.

Je passe la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Avec votre autorisation, je voudrais inviter le député Wiloho COULIBALY, à bien vouloir livrer à la plénière, l'appréciation et l'avis de notre Commission.

Je vous remercie.

M. Wiloho COULIBALY
Rapporteur CAEDS pour le dossier n°125

Excellence monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais aller directement à la lecture de l'appréciation et de l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Wiloho COULIBALY
Rapporteur CAEDS pour le dossier n°125

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la CAEDS estime que son adoption permettra :

- d'accélérer l'entrée en vigueur des accords de financement et la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution de la loi de finances ;
- de respecter les engagements pris par notre pays avec les PTF ;
- de mieux absorber les ressources mises à disposition, indicateur principal de performance des projets et programmes de développement.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission recommande au gouvernement de tenir compte de notre souveraineté et de nos valeurs morales et culturelles dans la signature des accords.

Ouagadougou, le 16 décembre 2024

Le Président, Jean-Marie KOMBASSERE
Le Rapporteur, Wiloho COULIBALY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Je donne la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Excellence, avec votre autorisation, nous donnons la parole à l'honorable député ZONGO Sayouba pour présenter à la plénière le rapport de la Commission.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur CDD pour le dossier n°125

Merci bien Président.

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Toutes les civilités ayant déjà été présentées précédemment par mes prédécesseurs, j'aimerais avec votre autorisation, aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y cher collègue.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur CDD pour le dossier n°125

Merci bien.

APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issu du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi contribuera à accélérer l'entrée en vigueur des accords de financement.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission recommande au gouvernement la diligence dans le démarrage des projets et programmes ainsi qu'une meilleure absorption des ressources.

Ouagadougou, le 16 décembre 2024

Le Président, Alain Diédon HIEN
Le Rapporteur, Sayouba ZONGO

Merci pour votre attention.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Drissa KY a bien vouloir faire la synthèse du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur CGSASH pour le dossier n°125

Merci madame la Présidente.

Excellence monsieur le Président, avec votre autorisation, j'aimerais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Drissa KY
Rapporteur CGSASH pour le dossier n°125

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi d'habilitation permettra au gouvernement :

- d'assurer la prévisibilité budgétaire ;
- d'accélérer l'entrée en vigueur des accords et conventions de financement et de mobilisation des ressources nécessaires en appui au budget de l'Etat pour la mise en œuvre des projets et programmes à travers la loi de finances ;
- la mise à disposition à temps des ressources convenues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) au profit de l'Etat ;
- de respecter les engagements pris avec les PTF et partant, de faciliter une meilleure absorption des ressources, indicateur principal de performance des projets et programmes de développement.

Par conséquent, la CGSASH porte un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, 12 décembre 2024

La Présidente, Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le Rapporteur, Drissa KY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la présidente de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci Excellence monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander au député Basile NANA de présenter à la plénière le rapport pour avis de la CAGIDH.

M. Basile NANA
Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°125

Merci madame la Présidente.

Avec votre autorisation, Excellence, je vais passer au grand II Appréciation et avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Basile NANA
Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°125

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de disposer d'un instrument juridique à même de mobiliser les financements extérieurs avec célérité ;
- de respecter les engagements pris par notre pays avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- d'éviter le paiement des pénalités liées aux retards de déblocage des financements sur ressources extérieures ;
- de soutenir l'économie nationale surtout en cette période de crise sécuritaire.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 16 décembre 2024

La Présidente, Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Le Rapporteur, Basile NANA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre Règlement : *« Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats. ».*

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la Commission des finances et du budget (COMFIB) qui est affectataire du dossier n°125 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Le collègue OUEDRAOGO Souleymane a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence monsieur le Président pour la parole.

Je vais directement m'intéresser à l'article 3 du projet de loi qui dispose en substance que le dépôt de projet de loi de ratification de l'ordonnance intervient dans les six mois à partir de la fin du délai d'habilitation.

Je ne sais pas si cela a été reformulé mais il semble ici qu'il s'agit d'un projet de loi de l'ordonnance. Le projet, je suis d'accord mais de l'ordonnance, est-ce qu'il ne sied pas de parler plutôt des ordonnances. Parce que quand on se réfère à l'article 107 de la Constitution, il est dit que « les ordonnances entrent en vigueur dès leur publication et deviennent caduques lorsque le projet n'est pas déposé auprès de l'Assemblée dans les délais prévus par la loi d'habilitation. »

Cela suppose qu'il peut y avoir un seul projet de loi, mais des ordonnances. Donc je proposerais peut-être qu'on parle de projet de loi des ordonnances que plutôt projet de loi de l'ordonnance.

Maintenant « dans un délai de six mois à partir de la fin du délai », c'est ça que je ne comprends pas. Parce qu'on dit, « à partir de la fin du délai ». Je trouve que c'est un peu ambigu. J'aurais aimé qu'on dise, soit à compter de la date d'adoption de la loi d'autorisation ou six mois avant la fin ; mais à partir de la fin, j'avoue que cela fait l'objet de pas mal de débats un peu contradictoires au sein des commissaires. Je voudrais qu'on nous clarifie justement cette disposition.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable SOMA Abdoulaye.

M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)

Monsieur le Président, merci beaucoup.

Je n'ai pas une intervention de fond. Je voudrais m'intéresser à la présence de nos invités ce matin. Vous avez signalé la présence des étudiants en droit d'une Université de notre pays qui sont intéressés de venir suivre la séance du Parlement. Je suis particulièrement ravie de cette présence qui permet un apprentissage très tôt de nos pratiques institutionnelles ; c'est ce que nous encourageons dans nos facultés de droit. Je ne le savais quand j'ai constaté les étudiants qui étaient là j'étais encore doublement satisfais parce que je viens de terminer un cours de droit constitutionnel avec eux et l'un des derniers enseignements portait sur la loi d'habilitation pour adopter les ordonnances. Donc, ils verront ici par ces débats, avec votre autorisation les enseignements qui ont été donnés et comment ces enseignements sont mis en pratique dans le fonctionnement de notre Assemblée.

Maintenant après l'intervention de mon prédécesseur, j'étais en train d'examiner l'intitulé du projet de loi, si vous le permettez, peut-être que je pourrais revenir si j'ai des observations.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

La séance étant publique, les étudiants sont les bienvenus aujourd'hui et pour toujours.

Le collègue YELKOUNI a la parole.

M. O. Hermann YELKOUNI (GC/PP)

Merci Excellence.

Je n'ai pratiquement pas de question mais un petit commentaire par rapport à l'introduction de cette loi.

Quand on se rappelle bien que dès ses premières déclarations, le Président du Faso avait dit que tout est urgent. Tout est urgent, je pense que

cette loi vient nous inviter à permettre en œuvre cette urgence dans le développement. Donc je pense que, si ma mémoire est bonne, il y a eu à plusieurs reprises des moments où nous avons voté des lois de ratification, juste pour régulariser des situations. Parce qu'au regard des longues procédures à un certain moment les projets et les programmes sont mis en œuvre et on vient avec les projets de ratification pour régulariser. Je pense qu'avec cette loi, c'est une solution qui est trouvée pour éviter ces situations de désagréments. Parce que c'est vrai que pour certains PTF, ces genres de procédures ne sont pas possibles pour le décaissement. Mais si on résout cela par la loi je pense que c'est vraiment une bonne option pour accélérer notre développement.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable SANGARE Moussa.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci beaucoup Excellence.

Je tenais d'abord à féliciter la COMFIB.

Ma première question, madame la Ministre : est-ce qu'on peut dire que ce mécanisme national est devenu aujourd'hui une norme auprès de certains PTF traditionnels du Burkina Faso ?

La deuxième question c'est bien vrai que le gouvernement veut aller très vite mais je vois cette loi d'habilitation comme un couteau à double tranchant. La CAEDS a eu à revenir sur une recommandation dans ce sens. Ma question est de savoir quelles sont les mesures que le gouvernement compte mettre en place pour que ce couteau ne nous tranche pas désagréablement.

Je vous remercie.

Le Président

Si vous pouvez nous édifier en quoi c'est à double tranchant, cela pourra permettre peut-être à madame la Ministre de pouvoir apporter une réponse adéquate.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Puisque selon ma compréhension, le gouvernement aura la latitude sans passer par le parlement pour vraiment discuter avec certains partenaires techniques et financiers. Et cela voudrait dire que l'Assemblée n'a pas, à temps réel, une vue d'ensemble sur les accords qui seront peut-être signés par le gouvernement. Donc c'est comme si c'est le gouvernement uniquement qui a la lourde responsabilité de traiter avec les partenaires techniques et financiers. A travers les questions qui ont été soulevées au sein de la COMFIB cela prouve qu'il y a des inquiétudes qui sont soulevées par les députés et par certains de nos concitoyens aussi en se disant que si on laisse le gouvernement uniquement faire ces accords, est-ce qu'il n'y aura pas beaucoup d'inconvénients ?

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Pour commencer, j'aimerais féliciter la Commission COMFIB pour le travail abattu et également le gouvernement pour cette loi d'habilitation qui, à n'en pas douter, va vraiment alléger le travail des honorables députés au cours de l'année 2025.

Excellence, j'ai juste une question à l'endroit de madame la Ministre et elle est en lien avec la question numéro 3 ; la réponse en fait apportée par le gouvernement à la question numéro 3 qui selon ce projet de loi indique les délais d'habilitation à douze mois. Donc la question était de savoir est-ce que ce délai de douze mois n'était pas long. Mais la réponse du gouvernement ne me satisfait pas entièrement parce qu'ils ont utilisé le terme « semble long » effectivement le délai de douze mois semble long, j'estime que la question n'a pas été clairement répondue, donc s'ils peuvent revenir là-dessus.

Et le développement de la réponse par la suite n'a pas de lien avec la question posée. Donc je ne sais pas si on peut avoir plus d'éclaircissements concernant la réponse à cette question.

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

La Commission n'a pas reçu de préoccupations ou de questions particulières. Donc nous remettons la parole au gouvernement.

Peut-être qu'il faut préciser que le collègue OUEDRAOGO Souleymane a libellé l'article 3 tel qu'initialement porté à l'attention des députés, mais dans les discussions au niveau de la Commission, nous avons procédé à un amendement qui peut être constaté sur le projet qui est introduit à la plénière.

Le Président

Vous pouvez donner lecture de l'amendement.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

D'accord.

Le dépôt des projets de loi de ratification des ordonnances intervient au plus tard le 30 juin 2026.

Le Président

C'est plus précis, merci.

Je remercie le président et les membres de la Commission des finances et du budget. Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier les membres des quatre autres commissions saisies pour avis.

A présent, je me retourne vers le gouvernement, madame la Ministre vous avez la parole.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget

Bonjour Excellence monsieur le Président,

Bonjour chers honorables députés,

Bonjour aux administrateurs, fonctionnaires parlementaires,

Bonjour aux amis de la presse et également aux invités de l'Assemblée législative de transition.

Nous sommes très heureux de nous retrouver encore aujourd'hui devant votre auguste Assemblée pour une fois encore bénéficier de votre accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Nous avons eu droit à quelques questions, en termes d'éclaircissements, mais également des félicitations et des encouragements. Donc nous remercions bien les honorables députés.

Pour ce qui concerne les questions, je pense que la première a été déjà prise en charge, répondu par le président de la COMFIB. Au cours effectivement des discussions que nous avons eu en commission, je pense que la question a été épuisée, elle a été prise en charge correctement et les modifications adéquates ont pu être apportées.

Pour la deuxième question, l'honorable député SANGARE, je comprends que la question de la loi d'habilitation est une norme auprès des partenaires techniques et financiers (PTF). Alors, il faut dire que ce n'est pas une norme pour les partenaires techniques et financiers je le dis comme ça tout de suite mais c'est plutôt au niveau du gouvernement, de notre pays, nous qui avons retracé la procédure pour les questions de ratification des prêts et c'est ce qui est retracé dans notre Constitution ; ce n'est pas une exigence des partenaires techniques et financiers, pas du tout. Ce qui nous permet d'ailleurs de pouvoir donc apporter ces modifications, même si c'est prévu, par exemple le fait de demander la loi d'habilitation pour essayer de réduire les délais d'entrée en vigueur de nos projets.

Donc ce n'est nullement une obligation ou une norme qui est demandée par les partenaires techniques et financiers.

Par rapport au deuxième volet de votre question, quelles sont les mesures qui seront prises par le gouvernement par rapport à certaines inquiétudes, ou certaines insuffisances qui pourraient se relever parce que les députés n'auront plus cette opportunité d'intervenir en amont du processus si je peux le dire ainsi ?

Effectivement, il y a beaucoup d'actions qui sont déjà mises en œuvre par le gouvernement. Avant d'aller vers la signature d'une convention avec un partenaire technique et financier, les ministères porteurs des différents dossiers doivent soumettre en Conseil de ministres, une fiche qui reprend tous les détails sur le projet qu'ils envisagent aller négocier avec un partenaire technique et financier. Cela est vraiment une grande innovation qui n'était pas faite avant. Donc cela permet déjà au Conseil de ministres de pouvoir avoir les différentes composantes et les résultats et les impacts sur nos populations. Parce qu'on avait constaté qu'il y avait beaucoup d'insuffisances par rapport à cela. Les projets étaient montés mais après, les résultats sur le terrain et les résultats par rapport au bien-être de nos populations n'étaient pas souvent à la hauteur et malheureusement, on avait déjà signé les conventions, on avait pris des engagements avec nos partenaires au développement.

Donc au vu de cela, il a été recommandé que le porteur du dossier vienne d'abord avec une fiche de projet et en Conseil de ministres on l'examine, on voit les résultats, c'est cela qui nous intéresse le plus, est-ce que c'est vraiment impactant sur nos populations, sur notre développement et lorsque cela est bon maintenant on donne quitus au ministre porteur du dossier d'aller discuter avec le partenaire et voir maintenant les autres conditions.

Depuis qu'on l'a introduit, il y a beaucoup de projets qui ont été recalés comme ça. C'est le premier niveau, le deuxième niveau même les projets dont les conventions avaient déjà été signées, il y a beaucoup de restructurations, je pense que vous en avez reçu peut-être, deux ou trois dossiers comme cela qu'on a dû retirer, demandant au ministère porteur du dossier de repartir vers le partenaire pour rediscuter parce que les objectifs du projet n'allaient pas dans le sens que nous visons actuellement. Donc ça, ce sont des dispositions qui sont déjà prises qui peuvent nous dire que nous allons dans le même sens et que nous prenons en compte votre inquiétude.

Actuellement nous avons une procédure où nous sommes en train de repasser en revue même les PTAB des projets et programmes, au niveau du ministère de l'Economie et des finances, nous sommes en train de faire cet exercice. Et nous allons l'étendre à l'ensemble des départements ministériels. Ce sont des exercices qui, c'est vrai, passaient devant les COPILS (comités de pilotage) et tout, mais il faut le reconnaitre, cet examen minutieux n'était pas toujours bien fait.

Donc nous sommes en train de vouloir recadrer les choses à ce niveau également pour des projets déjà même en cours ; essayer d'avoir un regard plus pointu sur les PTAB qui sont élaborés et voir comment est-ce qu'on peut déjà recadrer puisque chaque année le projet reprend l'ensemble des activités qu'il doit mettre en œuvre pour l'année à venir et tout. Donc à l'occasion de cet exercice-là, pour le moment on a commencé au niveau du ministère de l'économie et des finances, une revue de l'ensemble des activités de nos projets pour qu'on puisse s'assurer vraiment qu'ils rentrent en ligne de compte des objectifs du moment. Et ça aussi, on a remarqué qu'il y a du travail à faire mais c'est vraiment encourageant le fait même de s'être déjà lancé sur cette activité, la première année cela va être surement difficile, mais on se dit que l'année prochaine et les années à venir, tous les acteurs seront bien sensibilisés déjà et ils prendront les devants.

Voilà donc par exemple quelques mesures que nous sommes en train de dérouler pour pouvoir prendre en charge vos éventuelles inquiétudes par rapport à la gestion des projets que nous aurons à mettre en œuvre dans le futur.

Au-delà de cela aussi, il y a la question de la formation d'une masse critique de professionnels pour gérer les projets et programmes, il y a la deuxième cohorte qui est sortie de l'ENAREF dernièrement et donc des spécialistes pour la gestion des projets et programmes. Donc c'est entre autres toutes ces actions qui sont en cours.

La question de l'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA est, est-ce que le délai de 12 mois n'est pas long ? On a essayé de répondre à la question mais apparemment la réponse n'est pas très satisfaisante. En fait, c'est chaque pays qui arrête ses délais, comme je le dis, ce n'est pas une imposition d'un quelconque partenaire, mais c'est chaque pays qui arrête ses délais qui définit ses délais. C'est comme dans la question, il a été dit qu'il y a certains pays où c'est six mois, pourquoi est-ce que chez nous c'est douze mois, est-ce que ce n'est pas long ? Ce délai de douze mois, c'est nous qui l'avons défini sinon il n'y a pas un délai, j'allais dire… on pense que ce délai est raisonnable

et nous permet de prendre en charge tout ce qu'il y a à faire, toutes les dispositions nécessaires. Comme il y a des pays aussi où dès que la convention est signée, c'est le ministre de la Justice, on me disait que c'était le Bénin je crois qui signe un document. C'est chaque pays qui s'organise en fait, par rapport à cette question.

Il y a certains qui sont à six mois, il y en a même qui le font le plus rapidement possible, mais chez nous, nous sommes à douze mois, on pense que c'est ce délai qui nous convient.

Comme on l'a dit également sur toute la procédure, au-delà de la loi d'habilitation, il y a également d'autres aspects qu'on va devoir revoir, ça, c'est du côté de l'exécutif, donc du gouvernement. Nous allons prendre des dispositions pour cela et essayer de réduire au maximum tous ce qu'il y a comme délais pour avoir les instruments juridiques pour l'entrée en vigueur effectif de nos projets.

Excellence, je pense avoir répondu à l'ensemble des préoccupations qui étaient posées et je voudrais encore une fois de plus au nom de monsieur le Ministre de l'économie et des finances et en mon nom propre remercier l'ensemble des honorables députés qui nous accompagnent chaque fois que besoin. Nous étions là hier avec la COMFIB jusqu'à 23 heures moins et voilà ce matin, ils sont encore présents. Vraiment, c'est de vous remercier pour votre accompagnement pour permettre au gouvernement de pouvoir mener au mieux ses actions pour le bien-être de nos populations. Comme un honorable député l'a repris, Excellence avait dit dès le départ que tout est urgent, il faut qu'on puisse y aller vite et bien.

Merci bien.

Le Président

Vite et bien, je ne cesse de rappeler que les honorables députés sont des VDP à l'hémicycle, donc ce n'est pas étonnant qu'ils travaillent jusqu'à 23 heures. C'est une façon de les encourager, surtout les féliciter et féliciter aussi le gouvernement pour les efforts.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n° 125.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y'a-t-il des observations ?

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier n°125

Excellence monsieur le Président, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Les visas. Y'a-t-il des observations ?

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier n°125

Oui Excellence, c'est expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence monsieur le Président, avec l'arrivée des députés OUEDRAOGO Souleymane et SANOGO Drissa, le quorum se présente comme suit :

- **11 députés absents excusés,**
- **11 procurations,**
- **60 députés présents,**
- **71 votants.**

Merci.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier n°125

Excellence monsieur le Président, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 70

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier n°125

Pas d'amendement, Excellence.

Le Président

Merci. L'article 2 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 70
Adopté.

Article 3. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier n°125

Les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 3 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 01

Pour : 70

Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB pour le dossier n°125

Pas d'amendement, Excellence.

Le Président

Merci madame le Rapporteur. L'article 4 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 70
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°125.

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

J'appelle en discussion le dossier n°124.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Ministre de la Communication, de la Culture,
des Arts et du Tourisme, porte-parole du gouvernement

Merci monsieur le Président.

A cette étape, nous n'avons pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 102 du Règlement de l'Assemblée législative de transition la discussion du projet de loi objet du dossier n°124 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond c'est-à-dire, le texte issu de la Commission du développement durable.

Je donne la parole au Président de la Commission du développement durable (CDD) pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Alain Diédon HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, nous donnons la parole à l'honorable KABRE Kalifa pour présenter à la plénière le rapport de la Commission du développement durable.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence monsieur le Président, je vais présenter le rapport de la Commission du développement durable.

Burkina Faso, La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVe République, Troisième législature de transition,

Session permanente, Assemblée législative de transition

Commission du développement durable (CDD),

Rapport N°2024-042/ALT/COMFIB

Dossier n°124 : relatif au projet de loi portant organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député Kalifa KABRE, rapporteur.

(Il donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou, le 06 décembre 2024

Le Président, Alain Diédon HIEN,
Le Rapporteur, Kalifa KABRE.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander au député SAMADOU OUARE de présenter le rapport pour avis de la CAGIDH à la plénière.

M. Samadou OUARE
Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°124

Merci beaucoup madame la Présidente.

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence, avec votre permission, je m'en vais directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Samadou OUARE
Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°124

Merci.

II-APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission du développement durable fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du projet de loi portant organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée permettra de :

- pallier les insuffisances rencontrées dans la loi d'orientation ;
- mettre en place un cadre juridique mieux adapté ;
- mettre en place des mécanismes financiers pour soutenir la production cinématographique de l'audiovisuelle et de l'image animée ;
- développer durablement l'industrie cinématographique, audiovisuelle et de l'image animée au Burkina Faso.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 décembre 2024

La Présidente, Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO,
Le Rapporteur, Samadou OUARE.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Je donne la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Youssouf OUEDRAOGO à bien vouloir livrer la synthèse du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Youssouf OUEDRAOGO
Rapporteur CGSASH pour le dossier n°124

Merci madame la Présidente.

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Tous protocoles respectés, bonjour.

Je m'en vais avec l'autorisation de son Excellence, donner directement l'appréciation et l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Youssouf OUEDRAOGO
Rapporteur CGSASH pour le dossier n°124

Mais ce qu'il faut signaler, c'est que la présidente de la Commission a participé elle-même à l'audition du gouvernement parce qu'elle estime que la question était très importante. Il fallait que je le signale.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CDD fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- définir une nouvelle vision pour le cinéma, l'audiovisuel et l'image animée à travers une meilleure valorisation de la culture burkinabè ;
- réguler et contrôler les activités du secteur ;
- promouvoir l'industrie du cinéma à travers la création d'un nouveau fonds.

Elle (la CGSASH) émet le souhait que ces innovations contribuent à accroitre l'apport de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée à la création de richesses nationales.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 décembre 2024

La Présidente, Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le Rapporteur, Youssouf OUEDRAOGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre Règlement : *« Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats. ».*

Cette disposition s'applique donc aux membres de la Commission du développement durable qui est affectataire du dossier n°124 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste des interventions)

Le collègue OUEDRAOGO Souleymane a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour la parole.

Je vais directement m'intéresser aux articles 32, 33 et 31 de la présente loi et ensuite poser des questions d'ordre général.

Pour l'article 32 en substance, il y a une obligation ou du moins le tournage de films et de reportages ou de documentaires est soumis à une autorisation ou une déclaration préalable quand justement ce tournage a lieu sur le territoire burkinabè.

L'article 33 fait une exemption en permettant à un certain nombre d'acteurs notamment les journalistes, les ministères ainsi que les organisations multinationales de coopération qui peuvent naturellement faire le tournage sans passer par ces autorisations.

Je voudrais savoir pourquoi cette mesure favorable n'a pas été ouverte pour un certain nombre d'associations nationales notamment celles reconnues d'utilité publique qui sont souvent amenées à réaliser des films, des dessins animés donc des images animées, des reportages, des documentaires, non seulement pour faire la visibilité de leurs actions mais à titre de sensibilisation et d'éducation. Poursuivant une mission d'intérêt général, je me dis quand même que des structures pareilles auraient pu bénéficier justement de cette exemption.

Ensuite pour l'article 31, il est dit en substance que les distributeurs de cinémas étrangers passent obligatoirement par un distributeur national pour mettre à disposition ces films aux exploitants de salles conformément aux principes de réciprocité. Qu'en est-il donc des films africains si l'on sait que le Burkina Faso, depuis la création du FESPACO, le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou est devenu un des grands carrefours du cinéma du monde et particulièrement d'Afrique ? Est-ce que cela ne va pas un peu tâcher justement l'image de cette importante organisation qui fait beaucoup parler d'elle ?

Et pour finir, je voudrais savoir quel est le type de protection que la loi prévoit pour lutter contre les formes de pirateries ou d'imitations frauduleuses de reproduction par exemple des œuvres cinématographiques parce que cela existe. Nous savons aussi que dans la music il y'a BBDA au Burkina Faso qui fait un travail gigantesque en matière de protection des droits d'auteurs, maintenant que la loi est en train d'être révisée, est-ce qu'il n'était pas opportun de prévoir un instrument ou un mécanisme pour protéger ces œuvres cinématographiques contre les types de formes de pirateries surtout qu'aujourd'hui nous assistons à une montée en puissance des nouvelles technologies ?

Pour finir, je voudrais savoir comment le gouvernement compte rendre accessibles désormais les films réalisés au Burkina Faso notamment les films burkinabè à une catégorie de personnes notamment les personnes sourdes et malentendantes ? Souvent je me demande si les gens se posent la question comment une personne sourde suit un film, alors qu'aujourd'hui, justement avec ces nouvelles technologies c'est possible il y a toujours une traduction

en bas des images qui permettent à la personne sourde en même temps qu'elle regarde les images, de savoir qu'est-ce qui se dit.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Marc GANSORE.

M. Marc Bertin GANSORE (GC/OSC)

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais avant de partager ma préoccupation en lien avec ce dossier, féliciter monsieur le Ministre pour son arrivée à la tête de ce département et l'encourager pour la suite des actions.

Monsieur le Président, ma préoccupation est en lien avec une question à mon avis qui n'a pas trouvé des réponses malgré les multiples questions qui ont été posées et je constate l'intérêt de tous les commissaires de toutes les commissions qui ont pris le soin d'examiner ce dossier, mais des préoccupations à mon niveau subsistent. Et cette préoccupation est en lien avec la nature de certaines images qui sont projetées aux petits et grands écrans et particulièrement à travers les réseaux sociaux tels que TikTok. Ces images qui sont projetées comme des microfilms à notre constat vont porter un préjudice à la qualité des mœurs que nous vivons au Burkina Faso. Je veux parler des films pornos et certains acteurs, mêmes les acteurs africains aujourd'hui ont adopté le comportement des acteurs de l'occident où on regarde un certain nombre d'images qui ne participent pas vraiment à accompagner les premiers responsables de l'éducation de nos enfants que sont les parents, pour vraiment les accompagner et à être des hommes et des femmes, de bons hommes et des femmes de demain.

On constate qu'il n'y a pas de censure. Comment aujourd'hui ces images qui sont projetées sont suivies par votre département ? Et en collaboration avec d'autres départements, quelles sont les mesures qui pourront être prises pour nous éviter cette dépravation que nous vivons aujourd'hui ?

Je crois qu'il est assez important, nous avons ici aujourd'hui des jeunes qui sont venus de certaines écoles, mêmes les vieux qui sont là, ce n'est pas un bon exemple. Alors, dites-nous comment vous allez vous attaquer à ce

problème pour que nous puissions assainir effectivement la question des images de ce genre qui circulent aujourd'hui.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Daouda DIALLO a la parole.

M. Daouda DIALLO (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Mon intervention est plus un plaidoyer à l'adresse de monsieur le Ministre de la Communication. A l'occasion de cette loi, il est intéressant d'attirer l'attention des uns et des autres sur le fait que le cinéma et l'ensemble des activités cinématographiques que nous faisons, ce sont des véhicules de l'image de notre pays. Ce sont des moyens pour nous de pouvoir montrer à la face du monde qui nous sommes exactement. Mais il y a un certain nombre de films, un certain nombre de productions que nous avons eu à faire et aujourd'hui nous sommes reconnus par ces productions cinématographiques : c'est Bobodiouf, c'est vis à vis, c'est le Commissariat de Tampy. Mais à la vérité, ces productions avec le commentaire que nous avons lorsque nous sommes à l'étranger, ce ne sont pas toujours des commentaires valorisants pour nous. Souvent il est présenté comme si c'est cela le véritable Burkina Faso ; comme si c'est ce que nous voyons dans Bobodiouf que ce que nous voyons dans le Commissariat de Tampy.

Il est important qu'à l'occasion de la mise en place de ce texte, que nous puissions avoir un regard sur ce que nous produisons pour le Burkina Faso. Que ce soit des éléments qui permettent de pouvoir faire en sorte que nous soyons connus, mais que nous soyons connus de la meilleure manière mais que nous ne soyons pas connus de la mauvaise manière parce qu'il ne faudrait pas que tout le monde puisse être acteurs ! qu'on prenne le tout-venant pour pouvoir faire des productions cinématographiques.

Il faut qu'il y ait vraiment ce qui va nous permettre de pouvoir être un peu plus connus et bien connus avec ce que nous allons produire, avec les parties qui sont les meilleures du Burkina Faso. Il ne faut pas toujours qu'on nous présente par des girafes, des phacochères et puis des trucs ! Qu'on puisse nous présenter avec les meilleures pratiques que nous avons et qui puissent nous valoriser davantage à l'étranger.

Donc juste un plaidoyer, il faudrait que nous puissions améliorer notre image avec les productions que nous allons faire.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable François ZANGRE a la parole.

M. François ZANGRE (GC/PP)

Merci Excellence monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le cinéma a un impact puissant sur la société, façonnant bien sûr la culture, l'éducation, la politique, l'économie et les individus. Il constitue une force vitale et dynamique dans la société, offrant un moyen de communication et d'expression unique au monde.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir si le gouvernement peut nous faire une évaluation sur l'impact informationnel, économique et affectif dans une cinématographie et audiovisuel au niveau de notre pays ?

Ensuite, monsieur le Président, ma deuxième préoccupation a été en partie pris par l'honorable Souleymane, c'est sur le non-respect des droits d'auteurs, le fléau de la piraterie bien sûr qui dissuade tout investissement dans ce domaine. Est-ce qu'il y a des mesures prises à cet effet ?

Enfin, je voudrais savoir, monsieur le Ministre, est-ce qu'il y a des mesures fiscales et douanières au niveau de notre pays, appliquées aux acteurs ? Si oui, est-ce qu'il ne sied pas, là c'est en termes de recommandations, de mettre en place un environnement fiscal et douanier incitatif, susceptible bien sûr d'alléger les charges des entreprises qui se trouvent au stade les plus stratégiques ou les plus fragiles de la filière, bien entendu pour permettre à ce secteur de mieux se développer.

Merci Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable NASSOURI Daaga a la parole.

M. Daaga NASSOURI (GC/FVR)

Merci Excellence, merci à monsieur le Ministre, au gouvernement pour le projet de loi.

Mon intervention s'articule autour de trois volets.

Le premier aspect, au niveau de la justification du projet, le gouvernement a bien voulu signifier que le cinéma, l'audiovisuel et l'image animée constitue une filière porteuse au Burkina Faso. Ce qui a sous-tendu cela, c'est notamment le rayonnement de l'image du pays au plan régional et international. Je voulais m'intéresser à son apport sur le PIB national, si ce n'est déjà pas dit.

Le deuxième élément, je voudrais revenir sur la gestion des salles de ciné par les collectivités. Le gouvernement justement à la réponse d'une des questions a signifié que dans le cadre de la décentralisation des compétences ce ne sont pas les compétences mais des compétences, ça veut dire que c'est un certain nombre d'éléments, ont été transférées aux collectivités en matière de cinéma. Et le constat est amer parce que justement, ils ont comme l'impression que ce n'est pas une priorité pour ces collectivités, ce qui a permis que nous assistions à cette perte de lustre d'antan de ces salles de cinéma.

Pourquoi d'abord des compétences, pourquoi pas la totalité des compétences ? C'est ma compréhension sauf s'il y a avis contraire et si c'est le cas après une expérience d'année de dysfonctionnement de ces cinémas surtout en région, qu'est-ce que vous faites concrètement pour peut-être reprendre les choses en mains parce qu'il faut que cela fonctionne.

Enfin, ces derniers temps il y a un film très intéressant qui est projeté dont les épisodes sont d'actualité, et je crois que c'est juste après le journal de 19 heures et en même temps il y a cette prescription qui interdit aux moins de 12 ans. Alors, je veux juste m'inscrire dans une logique. S'il est vrai que le thème ou les thématiques abordés sont importantes, il y a aussi que l'interdiction « aux moins de 12 ans » est à observer. Pourquoi ne pas repousser l'heure pour placer à une heure où on serait sûr en tout cas plus ou moins que cette catégorie de notre société serait entre griffe au lit ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence pour la parole.

De prime abord j'aimerais féliciter la CDD pour le travail abattu. Effectivement, j'ai pu prendre part à quelques-uns de leurs travaux, je vois que ça n'a pas été simple. Mais vraiment bravo à vous pour cette loi que nous allons voter tantôt. J'aimerais également féliciter monsieur le Ministre pour sa nomination. Donc je vous souhaite monsieur le Ministre, une bonne mission, que le Seigneur vous accompagne.

Monsieur le Président, j'ai trois préoccupations à porter à l'attention de monsieur le Ministre.

Donc monsieur le Ministre, de l'avis général, le cinéma burkinabè depuis quelques décennies ne se porte pas bien tant dans sa structuration, son financement et même son rayonnement. Le gouvernement ayant fait du cinéma une priorité nationale et cela depuis notre indépendance est resté attentif aux doléances des professionnels. En témoigne la création d'une école de cinéma, la tenue régulière du FESPACO, l'appui financier et matériel de la filière, la création en 2022 d'un Secrétariat technique en charge des réformes en vue de la relance de notre cinématographie, etc.

Monsieur le Ministre, je vous pose la question suivante : pourquoi n'avoir pas attendu la fin desdites réformes pour introduire le projet de loi ? Est-ce que cela n'aurait pas été plus judicieux ?

Ma deuxième préoccupation concerne la question n°04 qui traite de la taxe audiovisuelle. Dans votre réponse vous avez dit que cette taxe est reversée directement dans les caisses de l'Etat parce que d'autres secteurs réclament une quote-part. J'aimerais savoir quelles sont ces secteurs qui réclament cette quote-part ? Et également, ma question toujours en lien avec cette taxe audiovisuelle, monsieur le Ministre, est la suivante : dans la nouvelle vision du cinéma que vous portez aujourd'hui, êtes-vous prêt à vous battre ou faire le plaidoyer pour que cette taxe vous revienne comme c'est le cas dans certains pays ?

Enfin, ma troisième préoccupation concerne la question n°12 qui traite de l'Etat des lieux des salles de ciné. A la réponse à cette question monsieur le Ministre, vous avez dit qu'une trentaine de salles de cinéma appartiennent à l'Etat ; donc, l'Etat dispose d'une trentaine de salles de cinéma publiques et vous ajoutez qu'à Ouagadougou il n'y a que la salle « le Ciné Burkina » qui fonctionne à plein temps et cela pose véritablement un problème.

Donc je vous pose la question suivante : monsieur le Ministre, avec le FESPACO que votre département prépare activement, quelles dispositions ont-elles été prises pour réhabiliter ces salles de ciné afin d'encourager les cinéphiles à aller voir les films qui seront au programme ? Et également, nous avons entendu dire qu'il y a des pays qui veulent récupérer notre FESPACO parce qu'ils estiment que nous n'avons pas les infrastructures nécessaires pour continuer à abriter le FESPACO. Nous n'avons pas une bonne salle digne de ce nom. Donc j'aimerais entendre votre commentaire sur cet état de fait.

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable YARO Mamadou a la parole.

M. Mamadou YARO (GC/PDCE)

Merci Monsieur le Président.

Il y a déjà quelques collègues qui ont abordé le sujet que je voudrais également aborder monsieur le Ministre, c'est de faire un tour au FESPACO ; c'est-à-dire, le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou. Cela fait déjà un certain temps que nous abritons cet évènement panafricain très important qui a beaucoup de succès, il faut le dire, mais je voudrais que nous puissions mener quelques réflexions là-dessus. Pour moi, c'est en termes de perspectives.

Il y a trois perspectives qui me viennent à l'esprit et la première perspective, c'est qu'à chaque édition, on constate qu'il y a des innovations et ma collègue tout à l'heure a abordé aussi la question des infrastructures que je vais aborder d'ailleurs dans la deuxième perspective. Alors, il se trouve que les budgets des différentes éditions sont à la fois exécutés à travers des financements de l'Etat et de certains partenaires techniques et financiers. Mais il nous revient que ce budget n'est pas toujours bouclé et que généralement on trouve encore des déficits au niveau des budgets de certaines éditions qui sont passées.

J'aimerais que nous puissions mener la réflexion de voir comment on peut totalement financer les budgets des éditions. Surtout qu'on crée chaque année ou chaque édition des innovations et ça, c'est vraiment, je dirais au bénéfice du pays organisateur qui arrive à trouver ces innovations et qui pour l'ensemble des participants au FESPACO, sont vraiment intéressantes.

Deuxième perspective, la réflexion que je voudrais que nous menions, c'est comment on peut davantage décentraliser le FESPACO. C'est vrai qu'il y a le mini FESPACO de Bobo-Dioulasso, mais je pense qu'il faudrait réfléchir encore à décentraliser cela dans certains chefs-lieux de région et même dans certaines provinces. Le cinéma africain aujourd'hui, il est temps qu'il soit vraiment distribué sur l'ensemble du pays ou le décentraliser au maximum.

Enfin, troisième réflexion, toujours en termes de perspectives, c'est qu'il nous revient que nous avons des réalisateurs burkinabè qui se sont lancés évidemment dans la réalisation d'un certain nombre de films très importants, des longs métrages pour le rendez-vous du FESPACO. Mais hélas, ils ont énormément de problèmes de financements alors qu'il y a de fortes chances que s'ils arrivaient à présenter ces longs métrages, qu'on puisse même décrocher le prix de l'Etalon. Donc, ça, c'est ma troisième réflexion en terme toujours de perspectives.

Qu'est-ce qu'on prévoit à ce niveau pour vraiment aider nos réalisateurs à être au rendez-vous des éditions des FESPACO ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable COULIBALY Sié François d'Assise a la parole.

M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC/PDCE)

Merci Excellence monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, à la suite de mes collègues, je voudrais aussi vous féliciter mais pas vous féliciter seulement, surtout vous encourager. Je voudrais aussi implorer une très bonne inspiration et vous exhorter à comprendre que ce ministère, contrairement à tout ce qu'on pense, le ministère de la Culture, c'est le ministère dont on a le plus besoin à l'instant. La renaissance, la refondation du Burkina Faso en tant qu'Etat nation, Etat intègre, Etat de vrais patriotes viendra de votre ministère si vous arrivez à

bien vous y prendre. Toute notre encrage identitaire se trouve là. Alors, bonne inspiration à vous.

Deux observations, disons trois avant quelques questions. La première observation est une observation de forme qui concerne la Commission, la réponse à la question 10. Il est dit : « Ces termes n'ont pas été expressément utilisés dans les dispositions du projet de texte. Toutefois, elles interviennent dans les définitions ». Je crois plutôt que ce doit être : ils interviennent dans les définitions parce qu'il s'agit des termes.

Ensuite, deuxième observation à l'endroit du gouvernement. Vous avez supprimé « *Le présent projet de loi abroge la loi portant réorientation du cinéma et de l'audiovisuel* ». Et ici, lorsque vous donnez la réponse à la question 27, vous dites que c'est une option que le gouvernement a prise pour mieux structurer l'activité cinématographique et prescrire des obligations liées à l'exercice du métier. Donc ce n'est pas le cas avec la loi d'orientation qui se limite à la définition des grandes orientations.

Si vous écoutez bien les gens, vous allez comprendre qu'à l'instant où nous sommes, il y a besoin de donner des orientations aux acteurs du cinéma, il est dit qu'il n'y a pas d'écriture innocente, il n'y a pas non plus de films innocents. Les films sont produits en vue d'atteindre un objectif et il est bien que notre Etat s'en intéresse au plus haut niveau. Que des directives soient données et maintenant ces directives seront naturellement calquées suivant la vision du gouvernement, la vision de notre Burkina Faso nouveau ; aux acteurs de s'y conformer ou de faire comme bon leur semble. De toutes les façons la loi existera pour cadrer les uns et les autres. Nous avons besoin des productions cinématographiques qui vont servir notre cause.

A cet effet, j'embouche la même trompette qu'un de mes prédécesseurs et j'attire votre attention, à 12 heures ou 13 heures, on a des feuilletons qui passent à la RTB et c'est écrit interdit au moins de 12 ans. Donc c'est à midi, les enfants viennent de manger ou bien ils sont en train de manger et c'est écrit, « moins de 12 ans ». Comment on peut expliquer cela ? Donc je souhaite vivement que les jours et semaines qui viennent, on puisse avoir une action dans ce sens-là.

Les questions que je voudrais poser. On a désormais la création, on a eu maintenant la création de l'agence burkinabè du cinéma et de l'audiovisuel ABCA qui a fusionné les directions générales de l'ISIS, du FESPACO, le Secrétariat technique du centre national de la cinématographie et de l'audiovisuel, la direction cinématographique et de l'audiovisuel.

L'objectif, c'est de créer une nouvelle dynamique pour plus de cohérence, plus d'harmonie, plus de rationalité et surtout plus d'efficacité. Mais est-ce que vous pouvez quand même nous rassurer ? Est-ce qu'on peut avoir l'assurance que l'Agence burkinabè du cinéma et de l'audiovisuel ABCA ne sera pas une institution assez lourde vu qu'elle fusionne désormais plusieurs directions. Est-ce qu'elle ne sera pas assez lourde au point de porter un coup au rayonnement des structures dont les directions sont désormais fusionnées en son sein ?

A partir de là, je voudrais souligner que l'ISIS est une école très attractive dans la sous-région. Mais est-ce qu'on peut avoir l'assurance qu'ailleurs, le processus d'universitarisation, puisqu'il y avait un processus d'universitariser les diplômes de l'ISIS ; est-ce qu'avec le nouvel organigramme, il n'y aura pas un problème quant à ce processus ? Est-ce qu'on peut avoir l'assurance que ce processus ne sera pas handicapé ? On sera aussi intéressé de savoir d'ailleurs à la date actuelle, quel est l'état des lieux dudit processus d'universitarisation des diplômes de l'ISIS ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable TUINA Kanibè a la parole.

M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Je m'aligne aux compliments adressés à monsieur le Ministre et je félicite en passant le gouvernement pour ce projet de loi qui viendra certainement améliorer la problématique du cinéma burkinabè.

Ma préoccupation est en étroite lien avec la question n°06 et sa réponse que l'honorable NASSOURI Daaga a effleurée.

Quand je fais le parallèle entre la question et la réponse, j'ai souvenance que des collectivités territoriales, en l'occurrence les conseils municipaux, ont inscrit dans leur ligne, des réalisations de salles de spectacles et qui n'ont pas été acceptées au finish. C'est pour cela qu'en faisant le lien entre la question et la réponse, j'ai comme l'impression qu'il y a une ambigüité et j'aimerais que monsieur le Ministre revienne pour m'éclairer davantage.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Ousseni SOULAMA a la parole.

M. Ousseni SOULAMA (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Je voudrais féliciter monsieur le Ministre et son département pour ce projet de loi. C'est un projet j'avoue que j'attendais parce que l'an passé, j'ai échangé avec des acteurs du cinéma, des réalisateurs qui m'ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient et c'était quand même criard. Et ce qui est beaucoup plus marquant, c'est qu'aujourd'hui, la culture est mieux vulgarisée par le canal de l'audiovisuel. La jeunesse aujourd'hui ne s'intéresse pas à la lecture, elle s'intéresse beaucoup moins à la lecture qu'à l'audiovisuel et le cinéma est donc l'un des canaux les plus importants pour véhiculer la culture.

J'ai donc entendu certains réalisateurs me dire que certaines de leurs réalisations ne pouvaient pas être diffusées du fait du manque de financement et qu'ils obtenaient des financements à travers les partenaires financiers, ceux-là qu'on appelle aujourd'hui des impérialistes. Souvent ils sont obligés de modifier le contenu de leurs productions pour plaire aux partenaires financiers qui va leur permettre maintenant d'aller de l'avant. Et le comble souvent, avant même les premières chez nous, vous allez retrouver ces productions sur des médias internationaux. C'était très criard et j'avais préparé une question orale sur la question et comme on avait reçu l'information que le projet de loi venait sur la table, j'ai donc suspendu.

Ma deuxième préoccupation est la culture du cinéma en elle-même. Une chose est bonne de légiférer, mais quand nous faisons de la production, c'est pour vendre et ce secteur ne tiendra que lorsqu'il sera bien consommé.

Quelles sont les actions que votre département entend entreprendre pour inculquer aux burkinabè la culture du cinéma ?

Personnellement en dix ans, je sais que suis allé en salle de ciné moins de quatre fois et je suis sûr que dans la salle beaucoup me ressemblent.

J'invite le ministère à voir ce volet que je trouve insuffisamment pris en compte. Il faut inculquer la culture du cinéma, il faut faire en sorte que ce qui est produit soit consommé ? Si vous pouvez vous y pencher.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais également féliciter le gouvernement pour ce projet de loi que je trouve bien à propos pour régler un certain nombre de problèmes. Nous devons tous reconnaitre que le cinéma revêt une fonction pédagogique importante. Certains députés l'ont dit qu'avec le cinéma il y a un impact social qui peut donc être induit.

Au regard de cela, je crois que nous devons davantage être très vigilants par rapport à ce que nous donnons à notre population, notamment la frange jeune. Quand je vois la jeunesse universitaire ici, je crois que nous nous devons de leur donner une culture qui les prépare à la bonne citoyenneté. Mais on constate que sur le terrain de la production, il y a des films que le ministère a laissé passer et qui ne nous ont pas aidés, produits par des nationaux. Si l'on prend depuis les séries qui ont vu petit sergent émergé comme acteur, également d'autres qui ont joué dans des films véritablement de violence, à l'époque, je me posais la question quel est l'arrière-plan que l'on nous cache à travers ces films ? Et je n'étais pas donc surpris de voir que par la suite nous étions envahis par des réalités similaires.

Ces actes à travers le cinéma nous préparaient à accepter le terrorisme que nous vivons aujourd'hui, vous voyez ? Donc c'est dire que nous devons être très vigilants. Si même on nous propose de financer des actions, vous êtes mieux placés que nous mais en toile de fond on essaye d'inclure des aspects qui ne sont pas forcément ce que nous en tant que producteur on voudrait bien faire passer.

Donc c'est la raison pour laquelle, je voudrais poser la question au gouvernement à savoir comment vous entendez donc véritablement minimiser la production de tel cinéma, de telles œuvres audiovisuelles qui, à mon avis, ont une pédagogie négative au sein de notre population.

J'en ai fini, monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable GUITI Lassina a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence.

Je voudrais à mon tour remercier la Commission ou les Commissions qui ont été connu du dossier et puis dire que j'ai quatre questions à l'endroit de monsieur le Ministre que je félicite également pour sa nomination.

Ma première question sera en lien avec la complication de l'exercice du métier du cinéma.

Ma deuxième question sera en lien avec la qualité OPJ qui n'a pas été expressément donnée aux contrôleurs du cinéma.

Ma troisième question sera en lien avec le cinéma populaire.

Et ma quatrième question sera en lien avec les télénovelas qui nous sont montrées dans notre télévision nationale pratiquement tous les jours et tout le temps.

Je viens donc à la première question : monsieur le Ministre, lorsqu'on lit ce projet de loi, on se rend compte très facilement que l'exercice des métiers du cinéma est conditionné chaque fois par l'obtention d'un papier. D'abord l'article 11 qui parle de l'obtention d'une autorisation pour exercer les professions cinématographiques et audiovisuelles, l'article 12 qui parle de la carte métier, l'article 14 qui dit que pour tourner il faut obtenir une autorisation, bref pratiquement tout est soumis à autorisation. On comprend donc que tout est devenu compliqué dans l'exercice des métiers de cinéma.

Je mets cette complexification en lien avec le cinéma populaire. Un certain nombre de personnes au Burkina Faso n'ont pas fait d'école de cinéma, ils produisent pourtant des films et je pense que leurs films sont aimés de la population burkinabè et peut-être même d'ailleurs. Quand on lit la loi ou le projet, on a comme l'impression que quelque part, on veut empêcher ces personnes de faire leur travail, c'est l'impression que j'ai eue quand j'ai lu pour la première fois cette loi.

Je voudrais demander à monsieur le Ministre de me rassurer que nulle part personne ne s'est assise dans un bureau parce qu'il a fait une école de cinéma pour dire aux autodidactes de ne pas faire du cinéma et il veut passer cela à travers une loi. Je voulais juste qu'on me rassure que ce n'est pas ce que nous sommes en train de viser comme objectif dans cette loi.

La deuxième question est en lien avec la qualité OPJ. En fait, lorsqu'on lit la loi, on voit tout d'un OPJ et finalement on refuse de donner qualité d'OPJ à des gens à qui on demande pourtant d'effectuer des exercices de contrôle, de constater des infractions. Finalement, qu'est-ce qui nous a empêchés ? La question a déjà été répondue mais j'ai vu la réponse vraiment insuffisante puisqu'on dit que non, on n'a pas voulu, ils ont la qualité d'OPJ même si cela n'a pas été dit expressément. Mais pourquoi ne pas dire expressément qu'ils ont la qualité d'OPJ dans la mesure où on veut qu'ils constatent des infractions.

Du reste, les choses qu'on comprend même lorsqu'elles ne sont pas dites se comprennent mieux en se disant. Je crois que quand cette question a été posée, je m'attendais à ce que monsieur le Ministre propose juste un amendement pour leur donner qualité OPJ et puis c'est tout, cela allait faciliter le travail. Et mieux encore, quelque part, il a dit qu'ils peuvent demander au procureur de mettre à leur disposition la force publique pour faire leur travail. Et on contourne et on ne leur donne pas la qualité d'OPJ. Finalement, qu'est-ce qu'on veut ? On veut qu'ils soient efficaces ou on ne veut pas qu'ils soient efficaces ? Si on veut qu'ils soient efficaces, il faut les rendre efficaces tout simplement en leur donnant la qualité d'OPJ.

Ma troisième question est en lien avec les problèmes du cinéma burkinabè. Quand j'ai lu cette loi et que rapidement avant l'appropriation, j'ai essayé de comprendre quels étaient les problèmes du cinéma burkinabè, je suis allé tomber sur un document qui détaille un certain nombre de problèmes et ce document propose 5 problèmes si ma mémoire est bonne ou encore si je les ai notés. Dans tous les cas, un de ces problèmes est en lien avec le manque de promotion des films burkinabè, l'autre problème est en lien avec le financement et la faible diffusion des films burkinabè.

Quand je mets tous ces problèmes en lien avec la problématique des salles de ciné, on dit que pour réfectionner une salle de ciné, il faut une autorisation ; pour construire une salle de ciné, il faut une autorisation. Vos recettes feront l'objet de contrôle. Finalement c'est quoi on veut ? Que les films soient diffusés ou pas ? Parce que quelque part, les choses se

compliquent alors qu'aujourd'hui, les choses devraient être un peu plus faciles à mon sens.

Je souhaite vraiment que monsieur le Ministre nous explique pourquoi on a cherché à vraiment créer toutes ces difficultés à des salles de ciné qui ont déjà de la peine à fonctionner. Personnellement, je crois que cela fait plus de cinq ans que je ne suis pas allé dans une salle de ciné et il y en a nombre qui ne sont pas allés non plus. Facilitez le fonctionnement des salles de ciné s'il vous plait, monsieur le Ministre.

Merci bien.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais aussi féliciter monsieur le Ministre et souhaiter plein succès à lui et à l'ensemble du personnel de son ministère car sans culture endogène, pas de développement endogène.

Ma première question s'adresse à la Commission. Au niveau de la page 4 où il est écrit que « *l'autorité de régulation de la communication électronique et des postes (ARCEP) n'a pas honoré le rendez-vous de la CDD*. » J'aimerais savoir quel pourrait être la plus-value de cette invitation alors qu'à la page 6 de ce rapport, l'ARCEP a participé au processus d'élaboration du présent projet de loi. C'est pourquoi je vous propose un amendement au niveau de la page 4, de supprimer simplement le mot ARCEP et on pourrait lire : **« il est à noter que le syndicat de cinéma, de l'audiovisuel et de théâtre du Burkina Faso n'a pas honoré le rendez-vous de la Commission. »**

A l'endroit du gouvernement, j'aimerais faire quelques commentaires. Le premier c'est le côté formation des réalisateurs. En effet, avec la fermeture en 1987 de l'Institut africain d'études cinématographiques où sont issu la plupart des ainés réalisateurs burkinabè, il n'y a plus de filière d'envergure à l'image de cet Institut à l'université de Ouagadougou pour assurer en effet la relève en terme de nouveaux réalisateurs.

Le deuxième commentaire est en lien avec la crise économique mondiale des années 2008 où les principaux bailleurs de fonds de cinéma africain, il y a un honorable député qui l'a soulevé, se sont retirés de la scène en termes de financement du cinéma africain et celui du cinéma burkinabè en particulier. Cela a été répondu à la question 42 du présent projet de loi ou le Burkina Faso n'enregistre en moyenne que 52 films par an comparativement au Nigeria par exemple qui en enregistre en moyenne 2000 films par an.

Le troisième commentaire monsieur le Ministre, c'est le problème de la distribution du film burkinabè. Il n'existe pratiquement pas de circuit de distribution du film burkinabè à l'instar de nos voisins comme le Nigeria.

Enfin, mon prédécesseur l'a soulevé aussi, nos salles de ciné ne fonctionnent plus comme avant car ils ne sont plus les seuls supports de diffusion de film.

A la lumière de mes commentaires monsieur le Ministre, j'aimerais poser la question suivante : au lieu de miser sur la réhabilitation des salles de ciné à l'échelle du territoire national n'est-il pas plus réaliste et promoteur de créer des centres culturels ou de théâtres populaires à l'échelle nationale afin de créer des talents de demain pour notre cinéma ?

Enfin, ma dernière question ; est-ce qu'il ne faut pas créer Fasowood à l'image de Nollywood au Nigéria, Bollywood en Inde ou Hollywood aux Etats-Unis, afin de répondre à la problématique de la formation de nos réalisateurs, acteurs, producteurs de financement endogène de notre cinéma et de manque de bonnes distributions de nos films à l'échelle africain, voire international ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
Enfin, l'honorable BAMOUNI Esther a la parole.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

Merci bien Excellence monsieur le Président pour la parole.

Je joins ma voix aux autres pour féliciter d'abord la CDD pour le travail abattu et ensuite, monsieur le Ministre, le féliciter et l'encourager.

J'ai essentiellement trois préoccupations. La première est en lien et l'honorable SANGARE l'a déjà pris en compte en partie, avec l'ARCEP et le SYNACAPBF qui n'ont pas honoré le rendez-vous de la Commission.

En ce qui concerne la première, il s'agit de l'autorité chargée de la régulation. Je vois que cette dernière a participé à l'atelier du 25 mai, c'est pour dire qu'ils ont été impliqués dans le processus. C'est de demander au gouvernement à ce stade, quelle était leur position dans l'élaboration de ce projet de loi.

En ce qui concerne le deuxième le SYNACAT qui est le syndicat si j'ai bien lu, n'a pas été impliqué mais ce n'est pas une raison pour ne pas répondre au rendez-vous. Chez nous il y a un adage qui dit qu'il faut balayer sa cour pour avoir raison en face du scorpion. Bref.

La deuxième préoccupation concerne la réponse à la question n°06. Comment le gouvernement compte-t-il impliqué véritablement les collectivités territoriales dans la gestion des salles de ciné ? Et la question en plus de la réponse du gouvernement je pense que … c'est vrai les compétences ont été transférées aux collectivités, cependant, on dit que le transfert n'a pas été bien assumé par les collectivités territoriales.

Je me dis que nous sommes tous en partie responsables. J'aimerais savoir si les ressources nécessaires ont suivi également. Et ne pensez-vous pas que le développement des TIC, des CD, des clés USB, Facebook et Tiktok et j'en passe sont aussi en partie une cause de non fonctionnement de certaines salles de ciné. Le plan de la plupart de ces salles de ciné est à ciel ouvert, c'est-à-dire non couvert, sans toit, ce qui fait que ces salles sont inexploitables la journée à cause du soleil, encore moins en saison pluvieuse. Pour ma petite expérience, il y a plus de 25 ans j'ai été dans une salle de ciné et pendant que le film était intéressant, il y a un grand vent qui a commencé, une pluie a commencé à s'abattre et c'était la débandade, les gens étaient obligés de rentrer chez eux. Donc depuis lors, je ne suis plus allée dans une salle de ciné à ciel ouvert.

Donc c'est dire de revoir le plan de ces structures dans les provinces en plus des procédures de motivation qui sont enclenchées pour espérer une meilleure fréquentation de ces salles de ciné et responsabiliser vraiment les acteurs qui sont chargés de gérer ces salles et instaurer un système de contrôle permanent.

La troisième préoccupation si vous le permettez, monsieur le Ministre, l'actualité de la gestion administrative du cinéma est marquée par la création lors du Conseil des ministres du 6 novembre d'une Agence nationale du cinéma et de l'audiovisuel en abrégé ABCA. Cette Agence est la fusion du FESPACO, de l'école du cinéma ISIS, de la direction du cinéma et de l'audiovisuel et du Secrétariat technique chargé de la création du centre national de la cinématographie et de l'audiovisuel CNCA. Cela peut-être pour répondre aux impératifs de la rationalisation. Or la 25e session des établissements publics de l'Etat EPE, tenue le 1er Août dernier n'épingle aucune structure du cinéma, c'est-à-dire ni le FESPACO, ni l'ISIS, l'école de cinéma. Pourquoi alors fusionner ces structures pour créer l'organe chargé d'administrer notre cinéma alors que cela rencontre une forte opposition auprès des professionnels qui la trouvent trop lourde et inadaptée.

Le Burkina Faso dispose grâce au FESPACO, d'un grand festival et d'une performante Ecole de cinéma. Le maillon manquant pour la relance cinématographique selon les standards internationaux, c'est l'organe stratégique qui conçoit et impulse la politique en matière de cinéma.

N'est-il pas alors plus indiqué de revenir à la création d'un centre national de cinématographie tel que demandé par les professionnels eux-mêmes à travers leur document de plaidoyer et la recommandation du cabinet d'études recruté par le ministère lui-même. En clair, pourquoi l'ABCA et non le CNCA voulu depuis plusieurs décennies par les acteurs de la filière du cinéma et de l'audiovisuel ?

Merci monsieur le Président.

Le Président

Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la CDD pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Alain Diédon HIEN
Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Nous avons deux honorables qui ont adressé des questions à la Commission : d'abord une observation de forme de l'honorable Sié COULIBALY, que nous prenons en compte et il s'agit d'une faute qui est

passée inaperçue certainement à force de travailler trop sur le document finalement vous ne voyez pas les petites fautes qui restent, je crois que c'est quelque chose qui peut arriver. Merci à lui pour cette vigilance.

Quant à l'observation de l'honorable SANGARE Moussa par rapport à la plus-value d'inviter l'ARCEP et qui n'a pas répondu dans la mesure où il estime qu'ils ont participé aux travaux du gouvernement.

Pour la CDD selon les orientations de notre Président, c'est légiférer autrement. Quand un projet de loi arrive, c'est de s'assurer que les acteurs indirectement ou directement concernés ont été associés ou est-ce qu'il y a toujours des propositions d'amélioration tout au long de l'évolution du texte.

Donc c'est en cela que nous n'avions pas une contre-indication ou une interdiction d'associer un acteur que le gouvernement précise qu'il a été associé au processus. C'est une précision du gouvernement, cela n'enlève en rien à la Commission d'être intéressée à cela. Et je crois que si on garde la logique, on verra que des acteurs ont été associés mais la Commission a eu du plaisir à les entendre et à les écouter. Je vais appeler le CSC, il y a la Fédération nationale du cinéma et de l'audiovisuel et plein d'autres acteurs. Cela a l'avantage qu'ils nous confirment vraiment leur participation, de nous assurer qu'ils n'ont pas porté des propositions ou des suggestions pertinentes peut-être qui n'ont pas eu une oreille attentive mais qui peuvent vraiment mieux éclairer le parlement dans le processus d'examen du projet de loi. Et in fine, l'amélioration d''un texte c'est un exercice permanent, dynamique depuis l'écriture jusqu'à son adoption au parlement.

Monsieur le Président, c'est dans cette dynamique que la Commission s'est inscrite et nous pensons que nous nous en tiendrons à notre orientation et le remercier pour le commentaire fait. Sinon à cette étape, l'essentiel des questions ont été adressées au gouvernement. Si vous permettez, nous allons vous remettre la parole pour la suite.

<u>Le Président</u>

Je remercie le président et les membres de la CDD. Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier également les membres des deux autres Commissions générales saisies pour avis.

Au regard du nombre de questions soulevées par les collègues députés, le gouvernement a sollicité une suspension de séance de 15 minutes afin de préparer les éléments de réponse.

Donc il est actuellement 12 heures 30 minutes, nous allons nous retrouver à 12 heures 45 minutes pour écouter les éléments de réponse du gouvernement.

La séance est suspendue.

(La séance suspendue à 12 heures 30 minutes est reprise à 13 heures 03 minutes).

Le Président

La séance est reprise. ***(Coup du maillet)***

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. P. Gilbert OUEDRAOGO
Ministre de la Communication, de la Culture et du Tourisme, porte-parole du gouvernement

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Honorables députés.

Je voudrais avant d'apporter des éléments de réponse aux contributions et questions posées, traduire ma gratitude à l'endroit de cette auguste Assemblée parce que nous avons reçu beaucoup de félicitations pour la mission qui vient de nous être confiée.

J'ai également compris que c'était des encouragements donc je voudrais vous remercier pour cette solidarité et vous dire naturellement que nous comptons sur la contribution et sur le soutien de tous. Parce que nous sommes engagés pour la même mission, les rôles peuvent ne pas être les mêmes mais je pense que la finalité est la même. De ce point de vue, je voudrais vous dire très sincèrement merci parce que je prends cette mission avec sérieux et malheureusement je n'ai pas eu un round d'observation, donc les choses sont allées très vites, c'est pour cela qu'en moins de 10 jours, je me retrouve devant cette auguste assemblée. Peut-être qu'il aurait fallu un temps de mise en jambe pour prétendre être à la hauteur. Mais je pense qu'on va s'en sortir. Merci à tous.

Je voudrais en second lieu dire merci à la Commission du développement durable et aux deux autres commissions qui ont travaillé au fond à nous accompagner dans ce processus d'élaboration, d'amendement de validation jusqu'à ce jour où nous espérons voir l'adoption et le vote donc de la loi.

Je salue également la contribution de tous les honorables députés parce qu'en fait de questions, nous avons eu droit à un exercice que nous avons-nous-mêmes réalisé préalablement, mais je pense que vos contributions viennent enrichir et nous conforter dans notre position.

Ce matin, nous avons fait un diagnostic du secteur de la culture de façon général, mais beaucoup plus axé sur le cinéma et les productions audio-visuels. Je salue donc la pertinence de toutes les contributions parce que nous avons tous compris qu'aujourd'hui la vision du Chef de l'Etat, cette vision qui est mise en œuvre par le gouvernement est axée vers une nécessité de revenir à nos fondamentaux, à la promotion de notre identité culturelle.

Il y a des nations qui l'ont compris longtemps avant et je pense que l'impérialisme est passé par là. Parce que quand vous regardez les films américains, cela a été conçu pour véhiculer une doctrine, pour véhiculer une culture, celle de la domination. Et aujourd'hui si nous sommes engagés dans une dynamique de lutte pour notre souveraineté réelle, il y a nécessité que nous revoyons un certain nombre de contenus aussi bien au niveau des médias, je pense que ce travail est fait depuis lors, vous avez certainement suivi tous les remous qu'il y a eu quand il s'est agi de réguler les médias, de regarder le contenu des médias, vous avez vu tout le tollé que cela a créé.

Mais aujourd'hui, on est fier de dire que cela a porté du fruit parce que cela a permis de canaliser les choses et sur le front du combat contre le terrorisme, on s'est rendu compte que les FDS sont aujourd'hui boostés et on peut noter avec satisfaction les avancées.

Alors, donc on a convenu tous que le cinéma est un moteur, un véhicule de notre culture et toutes nos valeurs endogènes que nous entendons promouvoir doivent donc passer par les contenus audiovisuels que nous produisons.

On est également d'accord qu'aujourd'hui, le cinéma, l'audiovisuel mieux que la lecture, impacte de moins en moins et peut-être vous et moi, nos jeunes frères, nos enfants. De moins en moins, les gens lisent. Par contre,

les petites productions, les petites vidéos que nous voyons impactent. Parce que ça ne dure pas mais il y a un effet dans la production qui permet tout de suite de capter et d'impacter.

Alors donc cette analyse ayant été faite, ensemble je pense qu'on est tous d'accord qu'il faut que nous allions vers des réformes vraiment de fond qui vont permettre à notre cinéma de répondre à notre vision et aux aspirations des Burkinabè.

Cela passe donc par une organisation du secteur. Jusque-là nous étions à une loi d'orientation qui a donné les grandes lignes. Parce qu'il y a certes, une volonté politique qui a été tout de suite exprimée dès les années des indépendances (1960) mais jusqu'en 2004, date d'adoption de la dernière loi, vous voyez qu'il y a un écart de près de 20 ans malgré les évolutions que nous avons connu en termes de technologie, en termes de concept, il y avait quand même lieu pour ramener les choses au goût du jour pour les adapter à nos besoins actuels. Donc sur la pertinence d'aller vers cette loi, je pense qu'on pourrait également être unanime.

Et cela me permet de relativiser certains propos qui tendent à dire qu'il y a beaucoup d'acteurs qui n'adhèrent pas. Je pense qu'il faut qu'on relativise. Vous savez mieux que nous, que pour toute loi, pour parvenir à une unanimité totale c'est quasiment impossible. Donc on est conscient qu'il y a des acteurs qui ont fait des suggestions. Du reste, tous ont été associés durant tout le processus et les différents rapports l'attestent. Mais nous n'avons pas la prétention de vous présenter un document unanimement validé. Je pense que nous pourrons comprendre que la grande majorité adhère, il y a juste quelques divergences mais en réalité, ces divergences sont prises en compte dans la nouvelle structuration que nous proposons. C'était le commentaire général.

Pour aller droit au but au niveau des questions, l'honorable Souleymane OUEDRAOGO qui a cité les articles 31 et 32 a parlé des autorisations.

En réalité qu'est-ce qui s'est passé jusque-là ? Il vous souviendra que dans certains pays, que ce soit dans le secteur de la culture, dans le secteur disons des affaires, vous ne pouvez pas aller et mener vos activités sans répondre à un certain nombre de conditions. Il y a un peu comme un protectionnisme qui est créé. Malheureusement nos marchés sont restés ouverts où tout le monde entre et excusez-moi le terme, fait ce qu'il veut.

C'est véritablement cela que nous voulons aujourd'hui organiser et réguler et mettre en place le principe de la réciprocité.

Alors, si on nous impose des règles dans certains pays, pour pouvoir réaliser les tournages, il est également normal que chez nous, quand on vient et qu'on veut faire la distribution de films surtout que, et vous l'avez dit, pour chaque contenu, pour chaque film, il y a un objectif qui est clairement défini, il y a quelque chose qui est recherchée. Si donc nous voulons structurer notre secteur parce que l'objectif est clair, nous voulons créer une industrie du cinéma. Ce que nous voyons jusque-là, quelqu'un en a parlé, c'est le cinéma populaire qui vaut son pesant d'or mais qui n'est pas compétitif.

Aujourd'hui si nous voulons une véritable industrie du cinéma, il faut une structuration et c'est à cela que nous travaillons. Donc c'est dire, pour me résumer, qu'il y a le principe de réciprocité qui veut que si vous voulez faire la distribution au Burkina, il y a des acteurs qui se sont constitués de façon formelle parce que c'est aussi cela, la question des entreprises formelles et informelles dont en termes de proportions, la part est très importante dans notre économie et malheureusement on n'arrive pas à capter tout le bénéfice au niveau du secteur informel. Donc cela se déplace au niveau du cinéma et c'est pareil. Mais vous avez en face des acteurs qui font l'effort de créer des entreprises formelles et de fonctionner selon les règles établies par la République.

Il faut que nous puissions accompagner ces acteurs en leur accordant les chances dans les principes de joint-ventures, pouvoir travailler avec d'autres structures à l'international et être viables.

Sur la question des autorisations préalables pour faire les prises de vues etc., je dois préciser que les associations effectivement, au regard de leur statut même quand elles sont des associations d'utilité publique, elles ont des statuts qui ne leur octroie pas tous les droits. Il faut que ces associations aillent vers les acteurs qualifiés qui ont donc le mandat de pouvoir faire des prises de vues. Exception a été faite aux médias parce qu'ils assurent à priori un service public, le devoir d'informer et donc si nous devrions imposer aux médias des autorisations préalables, c'est sûr que cela allait être une lourdeur et un handicap à l'exercice de leur travail.

Par contre, pour les associations, nous pensons que s'il y a un projet de production de film qui doit répondre à une démarche, on peut associer des acteurs notamment ceux qualifiés pour donc pouvoir aller vers quelque chose de viable.

Sur la question de la piraterie, je dois rassurer que c'est une préoccupation qui est déjà prise en charge notamment par le bureau burkinabè des droits d'auteurs qui travaillent sur la base des textes qui régissent les droits de propriétés. Et le BBDA travaille d'arrache-pied à faire barrage à la piraterie et qui malheureusement est un serpent de mer. Parce que les technologies évoluent, malheureusement nos moyens ne vont pas à la même vitesse que l'évolution des technologies, mais le BBDA fait de son mieux pour suivre, encadrer, réprimer et pour, j'allais dire, dissuader.

Sur la question des personnes malentendantes, il faut dire que la réforme que nous entendons justement conduire, prévoit que pour le financement des films il y ait des critères qui vont prendre en compte des orientations spécifiques que nous allons donner. Et donc les personnes vivant avec un handicap sont bien sûr une cible qui est prise en charge et donc nous allons regarder.

Il y a des catégories de films sinon quasiment tous les films devraient répondre à certaines normes pour permettre au moins à ceux des personnes handicapées qui arrivent à visionner, qu'il puisse avoir un sous-titrage ou bien le dispositif qui permet d'expliquer, de faire comprendre le film. Donc ce sont des préoccupations qui sont nôtres mais qui n'étaient pas forcement des préoccupations pour ceux qui jusque-là, finançaient le cinéma. Parce que celui qui finance, impose ses règles. Maintenant, nous voulons nous même financer et donc nous allons définir des règles qui profitent à tous les Burkinabè et qui n'excluent personne. Parce que l'inclusion, c'est ce que le gouvernement recherche et vous l'aurez constaté à travers un certain nombre de mesures déjà prises. *(Expression hors micro d'un député)* Tout à fait merci.

La question des réseaux sociaux, je pense que c'est effectivement une question qui nous interpelle tous parce qu'aujourd'hui, nous voyons beaucoup de dérives au niveau des réseaux sociaux. Mais je dois rassurer qu'il y a aujourd'hui une institution dont la mission régalienne est de réguler les médias depuis l'adoption de la loi organique du CSC. Cette institution est habilitée désormais à réguler aussi les réseaux sociaux. Nous sommes en train de travailler de concert avec cette institution pour opérationnaliser un certain nombre de choses.

Dans certains pays voisins déjà, vous verrez que sur la plateforme Facebook, il y a déjà une forte régulation qui empêche que vous puissiez faire des publications de contenu à votre guise. Il y a des règles qu'il faut respecter

surtout pour le cas du Burkina Faso, quand vous avez déjà au moins 5000 Followers, vous n'êtes plus un simple activiste sur les réseaux sociaux, vous devenez un influenceur, et les contenus que vous publiez, doivent nécessairement être regardés et le CSC travaille à cela et je pense que courant 2025, les contenus vont être accentués et des innovations seront prises pour prendre véritablement en charge cette préoccupation.

La question des films et scènes peu recommandables s'en trouvera réglée au niveau des réseaux sociaux. Parce que de toute façon il faut que nous tous nous soyons responsables. S'il y a des gens malgré tout et en dépit des règles, veulent publier, qu'ils puissent également être prêts à répondre parce que tout ça est régulé.

Le plaidoyer qui est fait par l'honorable Daouda DIALLO, je pense que nous y adhérons. Effectivement à travers nos productions audiovisuelles et cinématographiques, c'est l'image du Burkina Faso qui est véhiculée. Je reviens encore à la question des médias. Certains médias occidentaux ont peint le Burkina Faso en noir ou en rouge, c'est selon, mais nous avons travaillé, nous continuons à travailler avec nos médias à l'interne, à donner la réplique et à montrer que véritablement, ce qui est dit du Burkina Faso hors du pays n'est pas vrai. Parce que celui qui donne l'information, ce n'est jamais gratuit. Et ça aussi on s'est évertué à le dire, même si avec les médias il y a eu quelques bisbilles mais je pense qu'au finish tout le monde est conscient qu'il n'y a pas d'information gratuite. Il y a toujours un objectif derrière. Donc c'est pareil pour les productions audiovisuelles et cinématographiques. Il nous appartient de travailler à encadrer, à orienter pour que nous ayons des productions de qualité.

Effectivement, vous avez cité quelques productions que je ne vais pas reprendre ici mais qui sont tournées en dérision dans certains pays. A la fin, on dit que si c'est ça le Burkina, où on tourne des scènes dans des quartiers insalubres etc. mais c'est à nous d'orienter désormais notre cinéma vers des choses qui valorisent le pays. Et je pense qu'on est unanime qu'il faut effectivement changer de paradigme pour aller vers des productions majeures, des productions qui valorisent.

C'est en même temps une réponse, je reviens là-dessus sur la question du film ou du cinéma populaire. On va certainement y revenir et donner un peu notre lecture par rapport à cela. Ce n'est pas que nous sommes contre le cinéma populaire, pas du tout, mais nous voulons travailler à professionnaliser, à faire en sorte que le FESPACO que nous abritons puisse

connaître des candidatures burkinabè et mieux, que nous puissions remporter peut-être, entre deux FESPACO que nous puissions avoir l'Etalon.

Mais je suis au regret de vous dire que depuis quasiment 2007, nous n'avons plus eu l'Etalon d'or de Yennega. On a certes participé dans certaines autres catégories où nous avons quelquefois eu l'Etalon de bronze ou d'argent, mais l'Etalon d'or dans le genre majeur, c'est depuis 1997 et non 2007. Donc vous voyez que c'est longtemps derrière nous. Donc il faut que nous puissions travailler à accompagner, à financer des films majeurs qui traitent des thématiques qui sont actuels et qui peuvent permettre de véhiculer l'image du Burkina et la vision de nos premières autorités.

Pour ce qui concerne par exemple les autodidactes qui se sont lancés, nous encourageons, mais nous voulons les inviter à aller vers ce qu'on pourrait appeler un encadrement qui leur permettrait d'avoir un transfert de compétences. De toute façon, il y a la capitalisation des expériences, donc la valorisation des expériences acquises qui est un dispositif qui va être mis en place pour permettre à ceux qui n'ont pas fait de façon formelle des écoles de cinéma et qui ont le flair, parce que nous sommes quand même dans le secteur de l'art et la créativité, imposer les productions seulement à ceux qui ont fait les écoles cela pourrait être très restrictifs. Mais il y a nécessité à pouvoir encadrer pour faire un transfert de compétences et permettre à ceux qui ont appris sur le tas, de pouvoir eux aussi s'améliorer et puis être de véritables champions à moyen terme.

L'honorable François ZANGRE demande s'il y a eu une évaluation de l'impact des œuvres cinématographiques sur notre pays. Je pense que de façon empirique, on peut chacun se faire une idée de ce que nos productions ont eu comme impact négatif ou positif. Je pense que le commentaire de l'honorable DIALLO Daouda montre clairement que certaines de nos productions, malheureusement ont desservi. Et je pense qu'il y a également un des honorables qui a parlé des films de violence.

Effectivement, cela fait partie des impacts. Si nous ne sommes pas regardant sur les scénarii parce que c'est le scénario qui est quasiment la première étape de production, si nous n'avons pas un droit de regard sur la qualité des scénarii mais c'est clair que peut-être à la sortie du film, on va se retrouver avec des séquences qui de façon insidieuse, véhiculent des contre valeurs. Donc nous voulons quand même encadrer tout cela à travers la mise en œuvre de la structure, l'Agence qui est donc entrevu pour que nous puissions travailler à avoir une maîtrise de bout en bout. Pas pour

restreindre mais pour être maître des contenus et éviter qu'à moyen ou long terme, nos enfants voient leur mentalité transformée.

Je ne vais pas évoquer une question relativement sensible mais vous verrez qu'à travers les feuilletons et les dessins animés, il y a des séquences qui sont introduites. Et au Burkina nous avons été très regardant sur cela et le CSC a enjoint de suspendre un certain nombre de diffusions sur certaines chaînes, pour barrer la route à cette pratique insidieuse qui tend à introduire des concepts ou des pratiques qui jusque-là sont des contre-valeurs pour nous burkinabè.

Sur la question des mesures fiscales, là également il faut dire que nous sommes malheureusement confrontés à une situation où la plupart des acteurs sont encore dans l'informel, si bien qu'aujourd'hui quand vous voulez établir une base de données ou faire un recensement, c'est extrêmement difficile. Et donc pour évaluer la contribution du secteur du cinéma à l'économie, ce n'est déjà pas simple parce qu'on a du mal à identifier les acteurs, à apprécier leur contribution individuelle. Si bien que pour agréger toutes ces données, cela s'avère relativement difficile.

Cependant, pour le grand secteur des industries culturelles et créatives, on peut déjà dire qu'on a une contribution de près de soixante-quatre milliards avec près de 8000 emplois créés, ce qui n'est pas rien, c'est déjà quelque chose. Mais nous pensons que si nous parvenons à mieux organiser et à mieux structurer, la contribution de ce grand secteur des industries culturelle et créative pourrait être nettement meilleure et c'est à partir de là, qu'on pourrait être très à l'aise de mener le plaidoyer auprès des structures habilitées pour qu'il y ait des mesures fiscales en faveur de ce secteur et permettre aux acteurs de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Donc nous notons cela comme une contribution et nous allons nous en faire le devoir de mener le plaidoyer en commençant déjà par structurer le secteur pour nous-mêmes valoriser et convaincre de la pertinence d'aller dans une telle démarche.

Le sujet sur la gestion des salles, effectivement, celles-ci ont été rétrocédées aux collectivités territoriales à la faveur de la grande réforme liée à la décentralisation. Et je pense que tous, nous sommes conscients et on l'a répété à travers différentes tribunes, il y a eu la décentralisation, la déconcentration mais malheureusement les moyens n'ont pas suivi. Si bien que le secteur culture fait partie des secteurs y compris l'administration publique qui n'ont pas bénéficié d'assez de moyens même si la volonté était là, de décentraliser, d'aller jusqu'à la base mais les moyens n'ont pas suivi.

Donc les salles ont été affectées aux collectivités sans que des moyens leur soient accordés pour bien sûr assurer le fonctionnement de ces salles. Et vous savez qu'au niveau des collectivités, les priorités peuvent évoluer d'un moment à l'autre. On l'a constaté malheureusement, vous et nous que certaines salles en régions ou en provinces ont été transformées quelquefois en magasin, en entrepôt etc. il y a des salles qui ont été complètement abandonnées et c'est cela que nous entendons restructurer.

Parce que notre vision, c'est de travailler à reprendre progressivement ces salles. Nous n'avons pas l'ambition de dire qu'à partir de 2025 ou 2026, toutes les salles vont être reprises mais nous voulons aller de façon progressive en commençant déjà par le ciné-Sagnon, c'est cela et le ciné-Burkina, nous voulons les remettre aux normes dans certaines qualités pour permettre justement que ces salles soient plus attractives. Certains ont dit que cela fait plus de 25 ans qu'ils ne sont pas allés en salle de cinéma, c'est une réalité. Peut-être que si on doit faire une évaluation, que plus de la moitié de l'hémicycle pourrait dire la même chose mais cela répond effectivement à des limites au niveau de la qualité de nos salles. Je parie que si vous avez plus de confort dans votre salon que dans une salle de ciné, ce serait difficile qu'on vous convainque d'aller dans une salle.

Mais aujourd'hui, avec les technologies qui ont des avantages mais aussi des risques qui constituent des menaces puisqu'aujourd'hui sur TikTok, Youtube, sur Netflix etc., il y a des plateformes qui permettent de visionner des films. Mais je parie que ce n'est pas la même qualité ni le même confort. Aujourd'hui, vous avez des salles qui sont vraiment à des normes, j'allais dire exceptionnelles où vous avez une bonne qualité d'images, une qualité d'audition et il y a des salles où vous visionnez en 3D avec des lunettes que l'on vous donne, vous suivez le film comme si vous étiez véritablement sur le terrain. Je pense que si nous arrivons à implémenter de telles salles de ciné, cela pourrait être beaucoup plus attractif. Ça c'est le support mais il y a aussi le contenu lié donc à la qualité des films. Vous verrez que certains films quand ils sont annoncés ces films font salles combles, on multiplie les séances, les gens rentrent, on se bouscule à la sortie parce qu'il y a les uns qui sortent et il y a ceux qui veulent entrer pour suivre le film. Donc c'est aussi lié à la qualité des films. Donc c'est un ensemble de facteurs qu'il faut que nous puissions prendre en compte et cela passe donc par les réformes que nous voulons engager, mieux structurer pour accompagner les acteurs et les amener à cela parce que la distribution, comme on le dit, finance la production.

Donc les exploitants de salles qui doivent travailler en partenariat avec les distributeurs, doivent aussi mettre suffisamment de moyens et vous comprenez que ce n'est pas évident pour un privé qui réalise ou qui construit une salle en province si ça marche, il va continuer ; mais quand cela commence à ne pas marcher, il va abandonner. Parce que le privé est fait pour faire les affaires par contre l'Etat a un rôle qui va au-delà, un rôle d'encadrement, un rôle de conscientisation, un rôle régalien qui fait donc qu'on fera toujours de notre mieux pour que les choses se passent bien. Et donc les salles qui vont être reprises on mettra naturellement les moyens de façon progressive à les faire vivre et à offrir des contenus qui puissent être attractifs pour les Burkinabè.

La question de la signalétique c'est à dire les films interdits aux moins de 12 ans qui sont diffusés à des heures, j'allais dire des heures pleines, des heures pendant lesquelles les enfants sont toujours éveillés. Je pense que c'est une question qui est déjà pris en charge, peut-être qu'il faut que nous allions à l'étape suivante. Il vous souviendra que cinq ou dix ans en arrière, il n'y avait pas déjà la signalétique, les films passaient sans cette mention « **interdit aux moins de …** ». Mais depuis pratiquement deux ou trois ans, le Conseil supérieur de la communication a d'ailleurs fait une large campagne de sensibilisation et cela est désormais imposés aux médias, aux diffuseurs qui ont l'obligation de mettre la mention. Maintenant c'est une question de programmation ; une chose est d'avoir la mention mais une autre chose est de pouvoir programmer à des heures pendant lesquelles on a quand même espoir que les enfants sont allés au lit. Je pense qu'on peut programmer le film à 22 heures mais il y aura toujours des enfants éveillés pour les regarder.

Donc cela appel aussi la responsabilité des parents qui doivent veiller, je pense que dans la loi il y a un article qui aborde justement la question de l'âge limite qui permet d'avoir accès aux salles, c'est l'âge de 7 ans. Ce processus est en cours et donc nous allons travailler à renforcer et pour ce qui concerne la télévision nationale donc la RTB qui est un média public, je pense que nous allons regarder dans les jours à venir pour quand même apporter des réponses à cette interpellation que vous avez faites. Mais en partie, je dois dire à notre corps défendant que c'est aussi lié à l'absence de contenu quelque fois il faut meubler mais nous pensons qu'il faut meubler utilement avec des choses qui ont de la valeur.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO dit pourquoi ne pas attendre la fin des réformes pour aller à l'adoption de la loi. Pour nous il y a lieu de gagner du temps parce que de toute façon s'il y a des évolutions significatives nous pourrions avec votre accompagnement, revenir vers

votre auguste Assemblée pour demander des améliorations mais nous estimons qu'il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites et l'urgence du moment commande que nous puissions faire le pas. Sinon nous risquons d'attendre et malheureusement le temps passera et les dégâts aussi pourraient se multiplier. Donc nous pensons qu'on peut conduire les deux actions de façon concomitante et tout compte fait on pourra toujours se réajuster avec le temps.

Sur la question liée à la taxe de l'audiovisuelle, les acteurs qui réclament la quote-part. Vous savez le grand secteur de l'audiovisuel prend également en compte d'autres acteurs, par exemple les médias en font partie parce que les médias font de la production audiovisuelle. Il est vrai qu'il y a un dispositif de financement ou d'accompagnement des médias qui existe déjà, il y a les structures qui sont dans la télécommunication qui sont en droit de demander des choses par rapport à la taxe audiovisuelle, les structures de télédiffusion. Mais vous connaissez également la structure de notre budget qui fait donc qu'on ne peut pas- ce n'est pas parce qu'il y a une taxe dédiée à l'audiovisuel qu'on pourrait reverser l'intégralité des recettes à ce seul secteur.

Donc il y a ce qu'on appelle le panier commun, ces recettes sont reversées dans le panier commun et maintenant il y a un dispositif qui permet d'accompagner. Et là, je pense que les efforts qui sont fait sur le plan financier pour accompagner le grand secteur de la Culture mais particulièrement le secteur du cinéma qui nous concerne ce matin, c'est déjà un gros effort qu'il faut saluer et vous verrez que la loi prévoit d'ailleurs que nous puissions mettre en place un fonds de financement pérenne parce que jusque-là, ce sont des financements ponctuels mais nous voulons mettre en place une structure qui pourrait être de façon pérenne, exister et accompagner de bout en bout et permettre que les producteurs, les réalisateurs aient beaucoup plus de temps pour murir des projets sur le moyen terme et sortir des films qui tiennent véritablement la route. Mais nous avons compris qu'il y a nécessité à faire donc le plaidoyer et nous allons nous appuyer bien entendu sur vous pour ensemble faire le plaidoyer pour que ce qui est déjà reversé pour accompagner les acteurs du cinéma, que l'on puisse au besoin améliorer et puis abonder le fonds qui va bientôt être mis en place.

La question du FESPACO qui court le risque d'être retiré. C'est réel parce que si nous repartons en 1969 où l'idée du FESPACO est née avec la structuration, je crois en 1972, vous verrez qu'en Afrique, il n'y avait pas beaucoup de Festivals de cinéma, nous étions pratiquement le seul festival

mais aujourd'hui on peut répertorier, je ne sais pas combien mais il y en a beaucoup. Il y a beaucoup de festivals du cinéma qui sont nés certainement après avoir constaté qu'il y avait un vide que le FESPACO laissait, qu'il y avait des insuffisances. Donc nous avons pris conscience de cela et nous disons qu'il faut que le FESPACO soit préservé, mieux il faut que nous puissions redynamiser le FESPACO pour que ce FESPACO là ait véritablement son lustre d'antan.

Il est vrai qu'aujourd'hui les organismes et les structures qui finançaient le FESPACO au regard d'un certain nombre d'options que l'Etat burkinabè a faites, certaines structures se sont retirées. Parce qu'effectivement il y a des conditions qui étaient imposées et qui ne correspondent plus à la vision actuelle des premières autorités du Burkina. Et vous savez que sur les questions de souveraineté, c'est quasiment une question non négociable, je crois. Donc aujourd'hui nous entendons faire les choses nous-mêmes avec nos propres moyens, d'où la question du développement endogène et de l'entreprenariat communautaire.

De ce point de vue, c'est clair que les ressources additionnelles au niveau du FESPACO, nous ne les avons plus, donc il faut qu'on puisse travailler à développer des initiatives pour que le FESPACO puisse préserver sa notoriété, sinon voir sa notoriété renforcée et que nous puissions barrer la route à ceux qui ont des velléités de nous retirer notre festival. Mais je voudrais vous rassurer que la prochaine Edition prévue en fin février 2025 se prépare très bien et vous aurez droit à un festival qui sera à la hauteur.

Les réalisateurs burkinabè sont confrontés à plusieurs difficultés et c'est vrai, parce que malheureusement parmi eux, la question de la professionnalisation se pose. Dans toutes les filières, dans tous les secteurs il faut que nous allions vers la professionnalisation des acteurs. Sinon ceux qui se font le plus entendre peuvent ne pas être à mon avis ceux-là, qui ont la qualité de pouvoir de parler au nom de tous les réalisateurs. Sinon ceux que nous connaissons qui ont même créé des instituts de formation, qui encadrent les plus jeunes vous diront que malgré les difficultés, il y a de l'espoir, il y a du travail à faire, il y a un marché à prendre.

Alors l'honorable Sié François d'Assise COULIBALY a fait des contributions sur le rôle stratégique de notre département, effectivement nous en sommes conscients parce qu'aujourd'hui, je pense que l'option est très claire, il faut que nous puissions nous appuyer sur nos valeurs culturelles, sur notre identité culturelle et donc le ministère entend mettre en œuvre cette vision du Chef de l'Etat et travailler à développer des

initiatives qui vont permettre d'aller vers une transformation mentale au niveau du Burkina Faso, cela est extrêmement important. Parce que tant que nous allons continuer à faire les choses telles qu'elles nous été enseignées, c'est clair que nous allons faire du sur place. Mais notre ambition, c'est véritablement d'aller en nous appuyant sur nos valeurs, en nous appuyant sur les détenteurs effectivement de nos traditions, de nos valeurs pour pouvoir imprimer une dynamique qui va aboutir à une véritable transformation de notre société.

La question de l'ABCA, l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel, est-ce que ce ne serait pas un gros outil qui aura du mal à fonctionner, nous ne pensons pas. Au contraire nous pensons que c'est pour une question d'efficacité et de cohérence. Parce que tant que les structures sont isolées chacune se contente de travailler malheureusement en vase clos. Je vous fais l'économie de certains détails. Parce qu'il y a des structures qui ne collaborent pas du tout, alors que nous voulons prendre en charge les questions liées à la formation, donc à travers notamment l'ISIS. Et faire en sorte que les étudiants de l'ISIS puissent avoir des passerelles pour un encadrement et avancer vers la professionnalisation et eux-mêmes après la formation pouvoir faire des productions de qualité. Donc nous pensons qu'en mettant l'ensemble des structures, on serait plus efficace parce qu'il y aura une cohérence et en même temps il y a la question de l'optimisation de la gestion qui s'en trouvera plus ou moins réglée à travers donc cette option stratégique faite par le gouvernement.

La question de l'universitarisation des diplômes de l'ISIS, il faut dire que c'est un processus qui concerne également d'autre écoles et centres de formation, il y a notamment l'ISTIC, il y a l'ENAM, il y a l'ISIS également. Mais c'est un processus qui est piloté au niveau d'autres départements ministériels mais ce qui nous revient c'est qu'une réflexion est en cours avant l'opérationnalisation de façon concrète. Je pense donc que pour la préoccupation liée à cette question, au moment venu, on trouvera les éléments de réponse. Mais c'est une réflexion globale qui va au-delà de l'ISIS pour prendre en compte d'autres écoles et instituts de formation.

Le manque de financement lié à certaines clauses des PTF, les partenaires techniques et financiers, on en a déjà parlé, parce que celui qui finance est en droit d'imposer ses règles. Donc il faut que nous puissions aller vers une véritable émancipation et pouvoir nous-mêmes financer notre cinéma et financer nos contenus.

La question des OPJ, les contrôleurs et les agents assermentés qui n'ont pas été clairement qualifiés d'OPJ. Je pense que là également, il y a un travail qui est en train d'être fait au niveau du ministère en charge de la justice. Il y a un décret en cours d'élaboration pour permettre justement d'encadrer et de donner la qualité d'OPJ aux agents assermentés de telle sorte que cela puisse être permanente. Alors que nous dans notre cas ce sont des agents de l'administration publique qui de façon ponctuelle sont habilités, sont mandatés donc à pouvoir faire le contrôle, ce ne sont pas des OPJ habilités de façon permanente. Donc nous allons attendre que le décret qui est en cours d'élaboration puisse nous permettre de formaliser cela et puis cela commence aussi par la formation parce qu'actuellement à l'ENAM la formation qui est dispensée pour les acteurs de cette filière, ceux qui sortent de ces écoles sont des administrateurs mais ils n'ont pas une formation véritablement pour assumer cette mission d'OPJ. Il y a donc un travail de fond à faire et c'est pour cela que nous n'avons pas voulu être très précis dans la loi, le temps de permettre que le processus évolue et puisse arriver à maturité.

La question des nouvelles technologies de l'information et de la communication, je pense en avoir déjà parlé. Je pense qu'en la matière, on peut être rassuré parce que rarement une technologie vient tuer la technologie antérieure. Si vous prenez le cas du téléphone, on a connu le téléphone fixe etc., il y a des évolutions mais en réalité ce sont des améliorations mais ça ne vient pas tuer la technologie précédente. Donc pour nous les nouvelles technologies sont beaucoup plus une opportunité et il nous appartient de pouvoir saisir ces opportunités pour réadapter les choses. Il y a un risque quand malheureusement il y a un décalage entre nos réalités et puis l'évolution des technologies. Mais nous pensons que si nous arrivons à intégrer cela dans la conception de nos films, de nos productions nous pouvons tirer la meilleure part dans cette dynamique qui est irréversible parce que les choses vont continuer de s'améliorer et c'est à nous de nous mettre à la dynamique.

Monsieur le Président, honorables députés, je pense avoir fait le tour des préoccupations et je voudrais une fois de plus noter que pour la plupart c'était des contributions que nous avons bien notées. Et je voudrais véritablement vous dire merci pour vos différentes contributions, merci pour l'accompagnement dont nous bénéficions dans l'exécution des missions qui nous sont assignées.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos. J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°124.

Je passe la parole à la Commission.
Intitulé du projet de loi. Y'a-t-il des observations ?

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Il n'y a pas d'observation, Excellence.

Le Président

Merci.
Les visas. Y'a-t-il des observations ?

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Les observations sont en gras et expliquées en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence monsieur le Président, nous avons :

- **11 absents excusés,**
- **11 procurations,**
- **60 présents,**
- **71 votants.**

Merci.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La Commission a amendé l'intitulé du Chapitre 1 en remplaçant des dispositions générales par : « De l'objet, du champ d'application et des définitions ».

Chapitre 1 : De l'objet, du champ d'application et des définitions

La Commission a remplacé le contenu de l'article 1 par la nouvelle disposition qui est en gras.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 3. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Pas d'amendement, Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé du chapitre 2 en remplaçant, je cite : « *Le rôle des acteurs dans l'organisation des industries du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée* » par, je cite : « **Des acteurs de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel, de l'image animée et leur rôle** ».

Chapitre 2 : Des acteurs de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel, de l'image animée et leur rôle.

La Commission a créé et a inséré une nouvelle section après le chapitre 2. Elle a procédé par conséquent à la renumérotation des autres sections du chapitre.

Section 1 nouveau : Des acteurs.

La Commission a remplacé le contenu de l'article 5 par la disposition qui est en gras.

Article 5. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page, Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne section 1 par la nouvelle section 2.

Section 2 nouveau : Du rôle de l'Etat et de ses démembrements.

La Commission a reformulé et fusionné les contenus des articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 en 1 article 6 nouveau. Elle a donc supprimé les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 et à procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 6 nouveau. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 7 nouveau correspondant à l'ancien article 13. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

L'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 8 nouveau correspondant à l'ancien article 14. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

L'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page, Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne section 2 par la nouvelle section 3.

Section 3 nouveau : Du rôle du secteur privé et des associations professionnelles

Article 9 nouveau correspondant à l'ancien article 15. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Pas d'amendement, Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 10 nouveau correspondant à l'article 16. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Pas d'amendement, Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 10 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a supprimé l'article 17 ancien et a procédé à la renumérotation de la suite des articles, article 17 ancien supprimé.

Chapitre III- Des conditions d'exercice de la profession cinématographique et audiovisuelle.

La Commission a amendé l'intitulé de la section 1 du Chapitre 3 en remplaçant « *Des dispositions communes* » par « **Des conditions générales** ».

Section 1 : Des conditions générales

Article 11 nouveau qui correspond à l'ancien article 18. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 12 nouveau correspondant à l'ancien article 19. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé de la section 2, du chapitre 3 en remplaçant, je cite : « *De la production cinématographique et audiovisuelle* » par, je cite : « **Des conditions d'exercice de l'activité de production cinématographique et audiovisuelle », fin de citation**.

Section 2 : Des conditions d'exercice de l'activité de production cinématographique et audiovisuelle

Article 13 nouveau correspondant à l'ancien article 20. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 13 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 14 nouveau correspondant à l'ancien article 21. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 14 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 15 nouveau correspondant à l'ancien article 22, alinéa 1 et 3. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 15 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a fait de l'alinéa 2 de l'article 22 ancien, l'article 16 nouveau.

Article 16 nouveau correspondant à l'alinéa 2 de l'article 22 ancien. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page, Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 16 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 17 nouveau correspondant à l'ancien article 23. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 17 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 18 nouveau correspondant à l'ancien article 24. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 18 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 19 nouveau correspondant à l'ancien article 25. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Pas d'amendement Excellence.

Le Président

Merci. Je mets l'article 19 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé de la Section 3, du Chapitre 3 en remplaçant, je cite : «*De la distribution des œuvres cinématographique et audiovisuelle* », fin de citation par, je cite : **« Des conditions d'exercice de l'activité de distribution des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et de l'image animée** »

Section 3 : Des conditions d'exercice de l'activité de distribution des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et de l'image animée.

Article 20 correspondant à l'ancien article 26. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 20 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 21 nouveau correspondant à l'ancien article 27. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 21 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a remplacé le contenu de l'article 28 ancien, article 22 nouveau par les dispositions qui sont en gras.

Article 22 nouveau correspondant à l'article 28. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 22 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

Article 23 nouveau, correspondant à l'ancien article 29. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 23 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 24 nouveau correspondant à l'ancien article 30. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 24 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 25 nouveau correspondant à l'ancien article 31. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 25 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé de la Section 4 du Chapitre 3 en remplaçant, je cite : « *De l'exploitation cinématographique* » par, je cite : « **Des conditions d'exercice de l'activité d'exploitation cinématographique** ». Fin de citation.

Section 4 : Des conditions d'exercice de l'activité d'exploitation cinématographique »

Article 26 nouveau correspondant à l'ancien article 32. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 26 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 27 nouveau correspondant à l'ancien article 33. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page

Le Président

Merci. Je mets l'article 27 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 28 nouveau correspondant à l'ancien article 34. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 28 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 29 nouveau correspondant à l'ancien article 35. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 29 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

Article 30 nouveau correspondant à l'ancien article 36. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 30 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé de la Section 5, du Chapitre 3 en remplaçant, je cite : « *De l'exploitation cinématographique »* par, je cite : « **Des conditions d'exercice de l'activité d'exploitation cinématographique** ». Fin de citation.

Section 5 : Des conditions d'exercice de l'activité des industries techniques du cinéma, de l'audiovisuelle et de l'image animée

Article 31 nouveau correspondant à l'ancien article 37. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 31 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 32 nouveau correspondant à l'ancien article 38. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 32 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé du Chapitre 4 en remplaçant, je cite : « *De l'implantation de la construction et de l'accès aux salles et espaces de diffusion de films cinématographiques et audiovisuelles* », fin de citation par, je cite : « **De la construction et de l'accès aux salles et espaces de diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles** ». Fin de citation.

Chapitre 4 : De la construction et de l'accès aux salles et espaces de diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles

Article 33 nouveau correspondant à l'ancien article 39. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 33 nouveau aux voix : *(Intervention croisées*)

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Note de bas de page 91. On a supprimé la virgule après « extension ».

Le Président

Ce sont des amendements qui correspondent aux notes infra paginales. pages 82 et 83.

M. Alain Diédon HIEN
Président de la CDD

Exactement.

Le Président

C'est bien cela ?

M. Alain Diédon HIEN
Président de la CDD

81 et 82.

Le Président

Voilà 81 à 83, ok.

M. Alain Diédon HIEN
Président de la CDD

81 et 82 Excellence.

Le Président

81, 82. Et le 83 ?

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Cela c'est à l'article 34.

C'est l'article 34 nouveau qui correspond à l'ancien article 40. *(Ah nous n'avons pas le même document)*

Le Président

Ok, revenons à l'article 33 nouveau.
La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont expliqués dans la note de bas de page 81, 82 et 83.

Le Président

On se suit.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

On se suit.

Le Président

Merci. Je mets l'article 33 nouveau aux voix
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 34 nouveau correspondant à l'ancien article 40. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont expliqués en note de page 84 et 85.

Le Président

Merci. Je mets l'article 34 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Le Président

Article 35 nouveau correspondant à l'ancien article 41. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 35 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 36 nouveau correspondant à l'ancien article 42. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 36 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Chapitre 5 : Du financement et de la promotion des activités cinématographiques et audiovisuelles.

Section 1 : Du financement des activités cinématographiques et audiovisuelles.

Article 37 nouveau correspondant à l'ancien article 43. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 37 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 38 nouveau correspondant à l'ancien article 44. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est expliqué en note de bas de page 92.

Le Président

Merci. Je mets l'article 38 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 39 nouveau correspondant à l'ancien article 45. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 39 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Section 2 : De la promotion des activités cinématographiques et audiovisuelles.

Article 40 nouveau correspondant à l'ancien article 46. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 40 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 41 nouveau correspondant à l'ancien article 47. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 41 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 42 nouveau correspondant à l'ancien article 48. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 42 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a amendé l'intitulé du Chapitre 6 par l'insertion de la disposition en gras.

Chapitre 6 : De la formation aux métiers du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée

Article 43 nouveau qui correspond à l'ancien article 49. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 43 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 44 nouveau correspondant à l'ancien article 50. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de page 100.

Le Président

Merci. Je mets l'article 44 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 45 nouveau correspondant à l'ancien article 51. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 45 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 46 nouveau correspondant à l'ancien article 52. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 46 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Chapitre 7 : Des agents de contrôle des activités cinématographiques et audiovisuelles.

Article 47 nouveau correspondant à l'ancien article 53. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est expliqué en note de bas de page104.

Le Président

Merci. Je mets l'article 47 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 48 nouveau correspondant à l'ancien article 54. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page 106.

Le Président

Merci. Je mets l'article 48 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Chapitre 8 : Des infractions

La Commission a déplacé l'article 55 ancien sous la nouvelle section 3 du Chapitre 8.

La Commission a créé et a inséré une nouvelle Section par conséquent elle a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section 1 nouveau : De la définition des infractions liées aux activités cinématographiques et audiovisuelles.

La Commission a créé et a inséré un nouvel article 49, par conséquent elle a procédé également à la renumérotation de la suite des articles.

Article 49 nouveau. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 49 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Section 1 ancien du Chapitre 8 devient Section 2 nouveau.

Section 2 nouveau : De la recherche et de la constatation des infractions

Article 50 nouveau correspondant à l'ancien article 56. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont gras et expliqués en note de bas de page

Le Président

Merci. Je mets l'article 50 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 51 nouveau correspondant à l'ancien article 57. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page 114.

Le Président

Merci. Je mets l'article 51 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 52 nouveau correspondant à l'ancien article 58. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 52 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 53 nouveau correspondant à l'ancien article 59. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 53 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 54 nouveau correspondant à l'ancien article 60. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 54 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 55 nouveau correspondant à l'ancien article 61. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 55 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Section 3 nouveau : Des sanctions

En rappel, la Commission a inséré l'article 55 ancien sous la nouvelle section 3 du Chapitre 8.

Article 56 nouveau correspondant à l'ancien article 55. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 56 nouveau aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 57 nouveau correspondant à l'ancien article 62. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page 122.

Le Président

Merci. Je mets l'article 57 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 58 nouveau correspondant à l'ancien article 63. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page 124 et 125.

Le Président

Merci. Je mets l'article 58 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 59 nouveau correspondant à l'ancien article 64. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page 127.

Le Président

Merci. Je mets l'article 59 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 60 nouveau correspondant à l'ancien article 65. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page 129 et 130.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur. Je mets l'article 60 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 61 nouveau correspondant à l'ancien article 66. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page 132 et 133.

Le Président

Merci. Je mets l'article 61 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 62 nouveau correspondant à l'ancien article 67. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page 135, 136 et 137.

Le Président

Merci. Je mets l'article 62 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 63 nouveau correspondant à l'ancien article 68. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 63 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 64 correspondant à l'ancien article 69. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 64 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 65 nouveau correspondant à l'ancien article 70. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 65 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 66 nouveau correspondant à l'ancien article 71. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 66 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

Article 67 nouveau correspondant à l'ancien article 72. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 67 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Chapitre 9 : Des dispositions transitoires et finales

Article 68 nouveau correspondant à l'ancien article 73. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 68 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 69 nouveau correspondant à l'ancien article 74. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 69 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 70 nouveau correspondant à l'ancien article 75. La Commission a la parole.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur CDD pour le dossier n°124

Excellence, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 70 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°124.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

Mais avant de lever la séance, je voudrais dire deux mots. C'est d'abord de joindre ma voix à celles de mes collègues pour féliciter le Ministre, lui souhaiter beaucoup de succès dans sa mission. Comme il l'a relevé, nous partageons la même mission, nous jouons des rôles différents, mais l'objectif est le même.

Nous venons d'adopter cette loi et comme vous l'avez constaté, toute loi est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement et le parlement.

Nous venons de l'adopter à l'unanimité après y avoir apporté 156 amendements.

C'était une façon aussi de dire à nos hôtes du jour, quand on adopte une loi à l'unanimité on a souvent l'impression qu'on adopte la loi telle que le gouvernement nous l'a apportée. Nous avons adopté la loi après avoir apporté des amendements substantiels, 156 amendements en tout. C'était une façon pédagogique de rappeler que ce que vous voyez à l'hémicycle n'est que l'aboutissement d'un long processus. Si vous voulez voir le processus de discussion entre le parlement et le gouvernement, je vous invite dans les commissions, c'est là que vous verrez véritablement le travail d'échanges et de co-construction de la loi.

Je voudrais aussi profiter de cette opportunité pour joindre ma voix à celles des collègues qui l'ont déjà relevé, l'importance de la culture, l'importance du cinéma. Je pense qu'actuellement l'image et le son sont les aliments de notre esprit ; et si vous voulez façonner l'avenir, il faut travailler à avoir de l'image et du son qui véhiculent un message qui construit.

J'ai eu l'opportunité de participer à un congrès en Afrique du Sud où le thème c'était, « *comment construire l'avenir* ». Et pour résumer ce qui était dit, c'est que si vous voulez qu'un peuple s'entretue, il vous suffit, dans les images et dans le son, d'injecter les germes de division dans ce peuple.

Si vous voulez aussi qu'un peuple s'unisse, il vous suffit dans le discours public mais aussi dans les images, de montrer tout ce qui est union, tout ce qui construit. Et dans les 10 ans, 15 ans ou 20 ans vous aurez le peuple que vous souhaitez.

Donc nos enfants de demain, notre peuple de demain dépend de notre discours d'aujourd'hui ; dépend des images qu'il regarde aujourd'hui. Donc cette question de cinéma est une question de l'avenir de notre population. Donc nous vous encourageons, monsieur le Ministre, à travailler à ce que nous ayons un cinéma qui véhicule nos valeurs.

Et pour ce faire, j'avais proposé à votre prédécesseur de travailler à ce que le cinéma burkinabè puisse redevenir compétitif, parce qu'il n'y a pas de raison que dans les années 1997, notre cinéma pouvait remporter l'Etalon d'or et aujourd'hui nous avons du mal. J'avais donc proposé à ce qu'au niveau du gouvernement, il soit dégagé un budget afin que l'on puisse identifier à travers un comité, trois à cinq réalisateurs dont les films vont être véritablement financés par l'Etat burkinabè. Je sais que réaliser un long métrage coûte beaucoup d'argent ; souvent c'est le milliard voir plus. Mais c'est à ce prix aussi que nous allons pouvoir avoir de la qualité.

Imaginez un instant que l'on mette 2 milliards à 3 milliards de côté et l'on identifie des réalisateurs. On lance une compétition et les réalisateurs soumettent leurs scénarios et un comité se charge de sélectionner et l'on met effectivement de l'argent. Il n'y a pas de raison que nous ne remportons pas l'Etalon d'or et que nous n'allons pas en compétition au niveau international.

J'avais proposé la même chose pour les artistes musiciens. J'avais dit qu'il est possible par exemple de mettre un fonds et on identifie des artistes et on les soutient. On sait que lorsqu'une fois qu'ils ont produit, ça rapporte effectivement. Donc dès qu'on a soutenu X, lui il arrive à prendre son envol. Et les fonds que cela va générer, on va pouvoir soutenir aussi d'autres artistes. Parce qu'un peuple ne se développe qu'à partir de sa culture et nous ne devons pas lésiner sur le financement de la culture, le cinéma mais aussi la musique, l'art, donc tout ce qui concerne la culture.

On se rappelle que quand on était toujours tous jeunes, quand on parle de cinéma, on pensait rapidement au cinéma américain, on pense chinois, Jackie Chan, etc. *(Brouhaha)* Si nous voulons rayonner, nous n'avons pas le choix. C'est le chemin que nous devons emprunter. Il faut que nous mettons les moyens pour financer notre culture.

Et vous aurez constaté, la jeunesse est débordante d'énergie, il faut canaliser cette énergie parce que si nous ne canalisons pas cette énergie vers la culture, elle va se retrouver à boire du Vody et à fumer de la drogue. Et on est étonné d'avoir une jeunesse qui est désœuvrée. Canalisons l'énergie de notre jeunesse vers de la créativité, vers quelque chose de bien pour notre avenir et cela est de votre responsabilité. Un collègue l'a relevé tout à l'heure le ministère de la culture est fondamental et nous savons compter sur vous pour canaliser cette jeunesse vers quelque chose de productif pour que nous ayons un avenir meilleur. Je vous souhaite le meilleur.

Chers collègues, comme je le disais tout à l'heure, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

Je voudrais aussi saisir l'occasion pour remercier nos visiteurs du jour, vous remercier pour votre assiduité, vous êtes restés du début jusqu'à la fin, vous avez pu toucher du doigt une partie seulement du travail parlementaire. Je vous invite au besoin dans les commissions pour voir ce qui se passe aussi dans les échanges avec le gouvernement et comment les textes sont effectivement amendés.

Je souhaite également plein succès dans vos études.

La prochaine séance plénière aura lieu le lundi 23 décembre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen d'un projet de loi conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

Mes chers collègues, comme on dit, de façon militaire, veuillez garder les rangs. ***(Rires et commentaires)***

Merci.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Chers honorables, veuillez rester à l'hémicycle pour un huis-clos avec son Excellence monsieur le Président, à l'issu duquel, un dîner vous sera gracieusement offert.

Merci.

-Il est 14 heures 55 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 20 décembre 2024.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

Yempabou Fayçal H. THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire